

**PROCES VERBAL ANALYTIQUE**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 16 JUIN 2017 À 09 H 30**  
(Convocation du 09 juin 2017)

Aujourd'hui vendredi Seize Juin Deux Mil Dix-sept à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, M. Jean-Pierre TURON, M. Kevin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel LABARDIN à Mme Cécile BARRIERE  
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES  
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Emmanuelle AJON à M. Serge TOURNERIE  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Michèle FAORO  
M. Stéphane DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
M. Nicolas FLORIAN à M. Didier CAZABONNE  
Mme Magali FRONZES à M. Fabien ROBERT  
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à Mme Isabelle BOUDINEAU  
M. Pierre LOTHAIRE à M. Philippe FRAILE MARTIN  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Dominique IRIART  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Daniel HICKEL  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Benoît RAUTUREAU  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Thierry TRIJOULET à M. Gérard DUBOS

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 10h40  
M. Franck RAYNAL à M. Patrick BOBET à partir de 12h00  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kevin SUBRENAT jusqu'à 10h30  
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA à partir de 10h30  
M. Alain TURBY à M. Kevin SUBRENAT à partir de 11h45  
M. Michel VERNEJOUL à M. Michel HERITIE à partir de 11h35  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h00  
M. Jean-Jacques BONNIN à M. Erick AOUIZERATE à partir de 11h10  
M. Nicolas BRUGERE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H jusqu'à 11h05  
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE à partir de 11h35  
M. Gérard CHAUSSET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 11h15  
M. Jean-Louis DAVID à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 11h55  
M. Marik FETOUH à M. Jacques MANGON à partir de 11h40  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h10  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h40  
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h35  
M. Jacques GUICHOUX à M. Arnaud DELLU à partir de 11h40  
M. Eric MARTIN à Mme Anne-Marie CAZALET à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.**

**LA SÉANCE EST OUVERTE - 9 HEURES 45**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Mes Chers Collègues, mon objectif est de terminer au plus tard à 12 heures 30 aujourd'hui. Je vois qu'il est partagé par certains d'entre nous. Je vais commencer quand même par deux bonnes nouvelles.

La première, c'est que le site ATABULA que vous consultez, j'en suis sûr, quotidiennement, vient de classer la Ville de Bordeaux comme la Ville de France où l'on mange le mieux au restaurant. Pour l'instant, nous savions que c'était la Ville où il y a le plus de restaurants pour 1 000 habitants, mais non seulement il y a le nombre et il y a aussi la qualité.

Une autre nouvelle, peut-être encore plus réjouissante, un organisme qui s'appelle, je ne sais pas comment vous prononcez ça ma Chère Brigitte, Copenhagenize, c'est de l'anglais alors ? Copenhagenize qui fait, tous les ans, un classement des villes cyclables du monde avec notamment le Top 20 de ces villes et je vous lis le dernier classement :

- Première ville, Copenhague qui ne bouge pas,
- Deuxième Utrecht qui gagne une place,
- Troisième Amsterdam qui en perd une,
- Quatrième Strasbourg, égal,
- Cinquième : Malmö plus une place,
- Sixième Bordeaux qui gagne 2 places, avant Anvers, Lubiana, etc.
- Ensuite, Paris est en 13<sup>e</sup> place et Nantes en 16<sup>e</sup> place.

Je voudrais nous féliciter et féliciter à la fois la Vice-présidente cycliste et nos services pour les efforts qui sont couronnés de succès. Et surtout les pratiquants du vélo avec toutes les conséquences qu'on connaît qui ne sont pas toujours exclusivement positives.

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 AVRIL 2017 – ADOPTION**

Le procès-verbal est adopté sans observation.

## **COMMUNICATIONS**

### **AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES**

Communication effectuée

## **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

Est-ce que Madame FERREIRA veut bien accepter d'être Secrétaire de séance ? Alors, je lui passe tout de suite la parole. Elle aura le soutien en tant que de besoin de Michel HÉRITIÉ.

**Mme Véronique FERREIRA** : Merci Monsieur le Président. Je vais commencer par les affaires groupées.

**Affaires regroupées :****M. CAZABONNE**

(n°1) Contrats Co-développement 2015-2017 - Adaptation des contrats - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme CALMELS**

(n°5) Institut technologique forêt cellulose Bois construction ameublement (F.C.B.A) - Programme d'extension des locaux - Redimensionnement du projet - Avenant n° 4 - Autorisation -

Unanimité

**Mme CALMELS**

(n°7) Année 2017 - Association Digital Aquitaine - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**Mme CALMELS**

(n°8) Année 2017 - Aquitaine Europe Communication (AEC) - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme CALMELS**

(n°9) Association Bordeaux Unitec - Subvention de fonctionnement 2017 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme BOST**

(n°10) Soutien de Bordeaux Métropole aux structures humanitaires de l'aide alimentaire - Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde et Restaurants du cœur de la Gironde - Aides en fonctionnement 2017 - Conventions - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme BOST**

(n°11) Avenant à la convention financière 2016 entre l'association la Chiffonne rit et Bordeaux métropole - Aide à l'investissement - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. LABARDIN**

(n°12) Extension de la ligne C jusqu'à Blanquefort - Convention de financement relatif au financement des études et travaux connexes à l'extension Ligne C - Blanquefort - Avenant n°2 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. LABARDIN**

(n°13) Protocole transactionnel - Éclairage public VRD305 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. LABARDIN**

(n°14) Protocole transactionnel - Eclairage public VRD306 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. BOBET**

(n°15) Affectation des résultats de l'exercice 2016 au budget 2017 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. BOBET**

(n°16) BRUGES - SA d'HLM Immobilière Atlantic Aménagement - Acquisition en VEFA de 17 logements collectifs locatifs, sis, 40 allée du Brion - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant total de 1.621.256 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**M. BOBET**

(n°17) BEGLES - SA d'HLM ICF Atlantique - Acquisition Amélioration de 16 logements individuels locatifs sociaux, sis, 1 à 15 rue Jean Macé et 1 à 7 rue Fondalouze - Emprunt du type PLS d'un montant de 1.445.367 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. BOBET**

(n°18) BORDEAUX - SA d'HLM Mésolia - Construction de 4 logements collectifs locatifs sociaux, sis, Cours Balguerrie-Stuttenberg, Bassins à Flots, îlot C10 - Emprunt de type PLS de 627.945 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. BOBET**

(n°19) BEGLES - SA d'HLM ICF Atlantique - Construction de 38 logements collectifs locatifs sociaux, sis, rue Durcy, ' Le Dorat 2 ' - Emprunt du type PLUS d'un montant de 3.056.392 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. BOBET**

(n°20) Bordeaux Métropole - Compte de gestion du Comptable public pour l'exercice 2016 - AVIS

Unanimité

**M. DAVID**

(n°22) Cumul de la prime de transport et de l'autorisation de remisage à domicile pour un véhicule - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. DAVID**

(n°23) Constitution d'un groupement de commandes permanent dédié à la détection et réparation de fuites d'eau, fourniture et pose de matériels hydro-économiques, analyse légionelles - Convention constitutive - autorisation de signature

Unanimité

**M. RAYNAL**

(n°25) Représentation de Bordeaux Métropole au sein du conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Bordeaux - Désignation

Unanimité – Désignation effectuée

**M. RAYNAL**

(n°26) Association Cap Sciences - Subventions de fonctionnement et d'investissement - Année 2017 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. MANGON**

(n°27) GRADIGNAN - Cession à la Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA. d'HLM) Domofrance d'un terrain nu situé 1 chemin de la Landette - Modification de la délibération n°2015/0291 du 29 mai 2015 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. MANGON**

(n°28) Saint-Médard-en-Jalles - Acquisition des parcelles DV n°92 et DV n°95 d'une contenance globale de 2358 m<sup>2</sup> - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. MANGON**

(n°29) LE TAILLAN-MEDOC- Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du Chai - Acquisition par Bordeaux Métropole d'une emprise d'environ 6 254 m<sup>2</sup> pour la création d'une zone d'activité économique - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. MANGON**

(n°30) LE TAILLAN-MEDOC - Avenue de la Croix - Acquisition de 2 parcelles en nature de terrain d'une contenance totale de 90 ares 72 centiares en vue de constituer une réserve foncière - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. MANGON**

(n°31) Bordeaux - Rue Finlay - Cession de 88m<sup>2</sup> à la Polyclinique Bordeaux Nord Aquitaine (PBNA) - Autorisation - Décision

Unanimité

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°33) Bruges - Parc intercommunal des Jalles - Semi-marathon des Jalles du dimanche 2 juillet 2017 - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Subvention de fonctionnement 2017 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°34) Projet de voirie sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles - Confirmation de décision de faire - Approbation - Décision - Autorisation -

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°35) Blanquefort - Aménagement d'un carrefour giratoire avenue du 11 novembre / rue de Tujean - Convention de co-maîtrise d'ouvrage - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°36) FIC - Fonds d'intérêt communal -2015-2020 - Recalage de la programmation - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme VERSEPUY**

(n°37) Soutien aux investissements des centres de formation et d'entraînement des clubs sportifs professionnels métropolitains. Associations Union Bordeaux Bègles - FC Girondins de Bordeaux - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**M. DUCHENE**

(n°39) Convention Arc en rêve centre d'architecture et Bordeaux Métropole - Montant de la subvention 2017 - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°40) VILLENAVE D'ORNON - secteur sud-est - instauration d'un Programme urbain partenarial (PUP) Alur pour financement d'équipement public communal - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°41) Villenave d'Ornon - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) secteur Sud-Est : clôture du PAE et bilan financier - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. TOUZEAU**

(n°42) Programmation 2017 des crédits d'investissement de la politique de la ville au titre de la construction/réhabilitation d'équipements de proximité dans les quartiers prioritaires et de veille active - Contrat de ville métropolitain - Participation de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. TOUZEAU**

(n°43) Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Épicerie solidaire - Financement 2017 de l'aide alimentaire au bénéfice des jeunes de 18 à 25 ans - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme WALRYCK**

(n°44) Définition de l'intervention de Bordeaux Métropole dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de lutte contre les nuisances sonores - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme WALRYCK**

(n°46) Convention d'autorisation d'occupation temporaire de la décharge en post-exploitation de Bordeaux-Labarde en vue d'autoriser la réalisation d'une centrale photovoltaïque - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme WALRYCK**

(n°47) Convention d'autorisation d'occupation temporaire de la décharge en post-exploitation de Pessac - le Bourgailh en vue d'autoriser la réalisation d'une centrale photovoltaïque - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme WALRYCK**

(n°48) Attribution d'une subvention à l'association ACIDD (Association communication et information pour le développement durable) pour l'organisation de l'université d'été de la communication pour le développement durable - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. HERITIE**

(n°50) Année 2017 - Soutien de Bordeaux métropole aux manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement 2015-2017 - Conventions - Décisions - Autorisations

Unanimité

**M. COLES**

(n°51) Régie du Marché d'intérêt national (MIN) de Bordeaux Brienne - Compte financier de l'exercice 2016 - Rapport de gestion et rapport d'activités - Présentation

Unanimité – Communication effectuée

**M. TURBY**

(n°52) Aménagement numérique - Rapport d'activités 2016 Inolia - Présentation

Unanimité – Communication effectuée

**Mme DE FRANÇOIS**

(n°53) Chambre d'agriculture de la Gironde - Convention cadre triennale de partenariat 2017-2019 entre Bordeaux Métropole et la Chambre d'agriculture de la Gironde - Subvention pour une action spécifique - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Comme à l'habitude, est-ce qu'il y a des votes particuliers ? **Monsieur GUICHARD**.

**M. Max GUICHARD** : Oui **Monsieur le Président**, les votes sans intervention, la 7, Pôle de compétitivité association Digital, nous voterons contre. La 16, VEFA Bruges, contre. La 37,

soutien aux investissements du Centre de formation des clubs professionnels de l'Association Union Bègles-Bordeaux, contre.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. (coupure de micro) Je disais - pardon puisqu'on ne m'a pas entendu – que les délibérations regroupées étaient approuvées et que nous passions aux délibérations dégroupées.

### **Affaires non regroupées :**

**Mme Véronique FERREIRA** : Première affaire dégroupée, l'évolution des tarifs du réseau TBM, affaire n°2, Monsieur DUPRAT.

#### **M. DUPRAT**

**(n°2) Évolution des tarifs du réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) au 1er août 2017 - Décision - Autorisation**

**M. Christophe DUPRAT** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur COLOMBIER, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur GUICHARD, Monsieur FELTESSE.

Monsieur COLOMBIER.

**M. Jacques COLOMBIER** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, vous nous proposez d'augmenter les tarifs TBM de 3,11 % pour l'année 2017-2018. Certains tickets augmentent bien davantage comme l'abonnement mensuel aux employeurs de plus de 500 salariés, c'est-à-dire les grosses entreprises, les Administrations même telles que la Mairie de Bordeaux ou la Métropole. Est-ce la meilleure façon de montrer votre volonté d'accompagner la prise de conscience environnementale de nos personnels, sachant que plus de 231 000 titres ont été vendus en 2016, soit la 2<sup>e</sup> place derrière le Podium et derrière le Pass Jeunes ? Nous nous interrogeons sur vos motivations. En effet, une augmentation de ces tarifs de 3 % serait déjà significative.

De plus, le stationnement payant est désormais la règle partout. À Bordeaux intra-boulevards, l'inflation énorme du coût des amendes pour non-paiement ou dépassement du temps de stationnement est à l'étude et sera en vigueur à très court terme. Avec des augmentations respectives de 5,5 et 5,6 % vous discriminez près d'un usager sur 5, c'est-à-dire 18,5 % des abonnements vendus. Cette augmentation de tarifs est hélas près de 80 % plus importante que la moyenne. Voilà une bien étrange façon de défendre là encore les mobilités alternatives, réputées moins polluantes que l'automobile. C'est d'autant plus étonnant qu'il ressort des études sur la circulation de la rocade que 20 % seulement des déplacements sont le fait d'usagers extérieurs à l'Agglomération elle-même.

Votre argument, en fait, se résume au fait que les montants d'augmentation en valeur absolue restent donc faibles et vous citez comme exemple le Cité Pass'Groupé 10 pour lequel l'augmentation réelle mise à la charge de l'usager sera de seulement 85 centimes par mois, mais l'entreprise et les collectivités territoriales seront également pénalisées.

Enfin, ce dossier ne mentionne nulle part les incidents fréquents que subissent les clients et contribuables de nos transports en commun et pour lesquels ils ne sont jamais dédommagés. Si nous acceptons le principe d'une augmentation modérée des tarifs, celle-ci nous semble excessive. Voilà pourquoi je ne peux que voter contre cette augmentation. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Madame CASSOU-SCHOTTE.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Monsieur le Président, Chers Collègues, concernant l'évolution des tarifs comme cela a été dit par Monsieur DUPRAT, il s'agit d'une augmentation contractuelle votée dans le Contrat de DSP (délégation du service public), donc je n'y reviendrai pas.

Par contre, je souhaiterais faire plusieurs commentaires, notamment sur les tarifs jeunes. Bien que le prix du Pass annuel Jeune demeure assez faible comparé aux autres réseaux français et que son augmentation soit mesurée - 2,1 % - notre Pass mensuel Jeune est, lui, environ 14 % plus cher que dans les autres métropoles et augmente encore de 3,1 % cette année. Notre politique attractive d'abonnement vis-à-vis des jeunes devrait également concerner ces Pass mensuels. En effet, certains jeunes peuvent, par exemple, avoir un moyen de déplacement différent suivant les saisons : vélo à la belle saison, tramway, bus l'hiver. Dans ce cas, un abonnement annuel ne s'avère pas valable.

Notre deuxième remarque : il est important de conserver un aller-retour qui soit avantageux - 3 euros par rapport à l'achat unitaire d'un aller simple - 1,60 euro - pour diminuer les achats de tickets de bus qui font perdre du temps aux conducteurs et engendrent un blocage à l'entrée des bus. C'est ce qui est proposé et nous nous en félicitons.

Concernant la nouvelle billettique, nous avons installé les nouveaux valideurs il y a un an maintenant afin de mettre en place la billettique sans contact. On nous avait annoncé cette billettique pour l'automne dernier, puis pour février et il est écrit dans cette délibération que l'horizon raisonnable de mise en service du système est maintenant l'automne 2017, c'est-à-dire un an de retard. Un an pendant lequel la confusion s'installe. On ne sait plus quel valideur utiliser. Les anciens valideurs ne sont pas entretenus et sont quasiment tous hors service. On a fait beaucoup d'efforts, que cela soit en termes de communication, mais aussi en augmentant le prix des amendes pour agir sur la fraude et voilà ces efforts réduits à néant. C'est très dommageable à plusieurs titres. Le taux de fraude que nous sommes parvenus à diminuer en 2015 avec un taux de 10,2 %, a augmenté en 2016 pour atteindre 11,5 % ; taux le plus haut depuis 2011. Et il y a fort à parier que ce taux va encore augmenter en 2017. Ce qui ne contribue pas à améliorer nos recettes ni le taux de couverture pour lequel nous avons fixé des objectifs ambitieux pour 2020, c'est-à-dire 44 %.

Les solutions de financement justement : on entend que l'on évoque la publicité qui est de plus en plus présente sur les trams et aux arrêts. Aujourd'hui, les habitants de la Métropole se sentent bombardés par la publicité. Vous en conviendrez, le tram est un des emblèmes de Bordeaux. Le voir tapissé de publicités commerciales nuit à l'activité économique et touristique de notre Agglomération qui est pourtant un de vos sujets de préoccupation majeure en général.

Pour conclure mon sujet initial, la nouvelle billettique, on ne peut le contester, nous avons fait une erreur dans l'attribution de ce marché. Je rappelle que nous avons attribué ce marché en 2014 pour un montant de près de 14 millions d'euros. De fait, THALÈS a manqué de préparation et nous a utilisés comme cobayes pour tester un produit qu'il

compte ensuite développer. Dans un contexte où de multiples rumeurs et rebondissements ont eu lieu concernant la vente de THALÈS billettique, THALÈS semble négliger complètement cette filière. Cet événement a aussi des conséquences sur la tarification solidaire, comme vous l'avez dit qui, elle aussi, est repoussée, ce que nous ne pouvons que regretter.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je voudrais dire, sans plus tarder, que je partage totalement le point de vue que vous venez d'exprimer, Madame. Le comportement de THALÈS est inacceptable. L'attribution de ce marché a sans doute été une erreur, mais enfin, nous avons fait confiance à une entreprise qui a pignon sur rue, c'est le moins qu'on puisse dire, et qui a quelques compétences en matière électronique. Ils sont incapables de tenir leurs engagements. J'ai demandé qu'on constate les retards qui se succèdent et qu'on se prépare à engager une procédure contentieuse. Je ne sais pas s'il est encore temps de dénoncer ce marché pour procéder différemment. Ce sera peut-être encore plus grand et encore plus compliqué, mais c'est vrai que là ça a foiré pour parler vulgairement. Et c'est inacceptable parce que cela donne une image négative à l'extérieur à la fois vis-à-vis des Bordelais, mais aussi de toutes les personnes qui viennent de l'extérieur, qui veulent naïvement payer, mais qui n'y arrivent pas. C'est un constat que je partage et que je regrette et on va essayer de mettre un peu la pression sur THALÈS en espérant qu'il va enfin réagir et nous livrer un système qui marche.

Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Je vais vous demander, Monsieur le Président et Chers Collègues, de faire un petit effort puisque je vais parler en hologramme sonore puisque c'est avec Léna BEAULIEU que nous avons travaillé cette déclaration. Nous voulons, une nouvelle fois, exprimer notre désaccord sur cette augmentation des tarifs du réseau TBM. Elle est, à notre sens, injuste, mais aussi inefficace pour le développement de nos transports. Nous restons convaincus que, pour répondre tant aux défis sociaux qu'environnementaux, il nous faut une politique tarifaire offensive qui rende nos transports collectifs très attractifs. En ce sens, nous partageons la philosophie d'ensemble de la tarification sociale même si, comme nous l'avions exprimé, nous aurions aimé qu'elle aille plus loin. D'autre part, nous estimons que cette tarification ne peut se traduire par une remise en cause de la gratuité. Nous pensons, au contraire, que cette tarification devrait permettre d'étendre le champ de la gratuité. Dans ce cadre-là, au report de 6 mois de sa mise en place doit correspondre le maintien de la gratuité pour les chômeurs. Gratuité qui doit être maintenue au moment de la mise en place de la tarification sociale. Nous voterons donc maintenant contre cette délibération.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Où est l'hologramme là ? Vous nous en aviez annoncé un...

**M. Vincent FELTESSE (sans micro)** : À Marseille

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Ah bon !

**M. Max GUICHARD** : Attendez, il est à votre gauche !

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Donc, il y a une deuxième intervention du Groupe communiste ?

**M. Max GUICHARD** : Non, non.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je m'attendais à vous voir apparaître là au centre de la salle en image virtuelle.

**M. Max GUICHARD** : Un jour, ça va vous arriver.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : À moi, ça non, aucun risque ! Un seul suffit.

**M. Max GUICHARD** : Monsieur le Président, on appelle ça un cauchemar.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'est pour ça que je n'ai pas l'intention de m'y livrer. Monsieur TOURNERIE.

**M. Serge TOURNERIE** : Monsieur le Président, Chers Collègues, l'augmentation des tarifs de 3 % par an telle qu'elle a été décidée au début de ce contrat ne pourra pas être poursuivie *ad vitam aeternam*, et sûrement pas au-delà de 2020 sans être réellement dommageable à l'attractivité des tarifs du réseau. Cette augmentation méthodique rapporte, en gros, chaque année 2 millions, 1,8 million pour l'année dernière. Elle améliore notre R/D et cela a été dit, on est actuellement à 33 %, mais la cible de 40-44 % est encore loin. Il faut absolument trouver d'autres solutions et ça a déjà été évoqué ici dans cette enceinte. Nous pensons qu'il faut aller chercher des recettes ailleurs pour alimenter le budget des transports sans pour autant détériorer la grille tarifaire et l'attractivité des tarifs. Il faut aller chercher des recettes, à mon avis, sur les grands événements culturels et sportifs. Lors de ces grands événements, des moyens très, très importants sont mis à disposition. Le recouvrement, le compostage par les utilisateurs n'est pas possible, donc la recette ne se fait pas et il n'est pas normal qu'elle soit assurée, qu'elle soit couverte par les usagers courants. Il faut absolument mettre un dispositif en place pour que cette participation de transport se retrouve. Les événements culturels et sportifs sont appelés à se multiplier par les grandes compétitions, les spectacles au MATMUT, à la salle ARENA. Je prendrai comme exemple le ticket d'entrée pour le spectacle de Céline DION prochainement. Le billet minimum est de 90 euros. Je pense qu'un retour transport de 1,50 euro pourrait s'établir. Reste à définir les modes. Il peut y en avoir plusieurs : soit le titre de transport est imprimé sur le billet et il est versé comme ça, soit on facture une partie transport à l'organisateur, mais il faut absolument en arriver là.

Plusieurs essais ont été faits. Il y a eu l'opération Foire où le ticket Foire comprenait le titre de transport. Il y a eu plus récemment une participation demandée sur les 80 ans de la BA206. Je pense que ces dispositifs peuvent marcher et doivent être mis en pratique.

En ce qui concerne la nouvelle grille tarifaire, je ne vais pas reprendre tout ce que mes collègues ont déjà dit. Simplement sur un écart qui me semble significatif, même si les employeurs participent à ce titre de transport, on a une augmentation de 6,7 % du ticket certainement le plus employé. Si on le met en face des 2,8 réservés aux abonnements

seniors, je trouve cela choquant. Sachez que des grandes villes n'ont pas fait le choix de Bordeaux, des villes comme Toulouse, Toulon et autres n'ont pas de tarifs seniors.

Enfin, je finirai en regrettant ce nouveau report de la mise en place du tarif solidaire que nous attendons depuis 2014. Ce n'est qu'avec ce tarif solidaire que l'on arrivera enfin à établir une grille tarifaire juste, basée sur une répartition portant sur les revenus des usagers et non plus sur des segments catégoriels discutables. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Monsieur le Président, Chers Collègues, nous avons, une nouvelle fois, cette délibération sur les tarifs du TBM et un peu plus tard dans la matinée nous aborderons le Compte administratif de notre Métropole. C'est bien dans ce contexte que je me situe. Depuis quelques années, dans une période de tension financière que je ne mésestime pas, les habitantes et habitants de notre Métropole ont vu une forte augmentation des différentes tarifications. J'en partage certaines, le stationnement payant sur toute la Ville de Bordeaux n'est pas quelque chose qui me choque.

En revanche, la très forte augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la forte augmentation des tarifs de transport public m'interrogent fortement. J'ai bien entendu l'argumentation de Christophe DUPRAT. Je connais bien les ratios de rentabilité, mais je connais bien aussi et vous aussi - nous sommes tous des élus locaux - l'absence de progression du pouvoir d'achat des habitantes et habitants de la Métropole. Pour celles et ceux qui sont fonctionnaires, le point a été gelé entre juillet 2011 et juillet 2016. La revalorisation des pensions des retraités n'a pas été faite pour la 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> année. Le pouvoir d'achat des salariés a augmenté, les salaires en 2016, de 2,6 % pour celles et ceux qui ont la chance d'avoir un emploi. C'est ça la réalité du pouvoir d'achat de nos habitantes et habitants. Je trouve que nous cédon à une espèce de facilité qui est de systématiquement recourir à une augmentation du tarif de nos prestations plutôt que de nous poser la question de « Comment on réarticule le budget financier de la Métropole et des 28 communes ? » parce que les deux sont de plus en plus proches, parce que l'on voit bien que nous sommes à une phase d'un tournant fort.

Je m'exprimerai plus longuement dans la matinée sur le Compte administratif, mais comme nous l'avons fait les années précédentes, nous voterons contre cette augmentation des tarifs et le « nous », ce sont les élus socialistes bordelais.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'est-à-dire vous, ce matin ?

**M. Vincent FELTESSE** : J'ai les pouvoirs.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Ah, vous avez des pouvoirs.

Bien. Pas d'autres inscrits ? Monsieur DUPRAT.

**M. Vincent FELTESSE** : Mais on peut s'amuser à regarder qui sont les autres absents dans votre camp, Monsieur...

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Non, non, mais c'était juste un constat.

**M. Vincent FELTESSE** : Non, non, mais moi aussi.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Ne soyez pas aussi susceptible.

**M. Vincent FELTESSE** : Non, non, je ne sais pas où est Marik FETOUH, où est Nicolas FLORIAN, je ne sais pas...

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Allez, Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Oui Monsieur le Président, Chers Collègues, bien sûr chacun pourra trouver une raison de ne pas augmenter telle ou telle catégorie ou de ne pas augmenter du tout. Je rappelle simplement que cette augmentation intervient à un moment où le service s'améliore. On a livré, dans les derniers jours du mois de l'année dernière, une extension vers Blanquefort avec une desserte beaucoup plus agréable. On aura, le mois prochain, des améliorations dans les communes. On a des travaux de déviation pour pouvoir construire la ligne D du tramway. Il n'y a pas forcément qu'une augmentation et rien derrière puisqu'il y a des améliorations. Bien évidemment, je rappelle que nous devons aussi continuer d'investir parce que je crois qu'il y a quasiment un projet dans chaque commune de développement des transports en commun. Ce qui veut dire que si nous n'avons pas de recettes, on peut ne pas faire de dépenses. J'ai entendu qu'il fallait trouver de nouvelles recettes. Oui, c'est vrai, on le présentera le mois prochain. Le Meeting de l'air à Mérignac a fait l'objet d'une convention et dans le ticket d'entrée à ce Meeting de l'air, il y avait la participation au transport et vous verrez que c'est déjà une première expérimentation. Il faut continuer. Sauf que d'un côté, on me dit « Plus de recettes supplémentaires » et de l'autre côté, un autre élu a dit : « Il y a trop de publicités qui sont aussi des recettes ». C'est un peu la quadrature du cercle. On veut plus de recettes, et il peut donc y avoir quelques contreparties pour avoir des recettes par rapport à ça.

Par rapport à ce que dit Monsieur COLOMBIER, c'est vrai qu'on n'aurait pu augmenter que de 3,1 % au lieu de 5,6 %. Je viens de calculer la différence pour l'usager, elle n'aurait pas été de 85 centimes, mais de 83 centimes par mois. C'est vrai que ça fait 2 centimes d'écart. Je pense qu'aujourd'hui quand l'usager ne paie que la moitié du prix puisque son employeur en prend l'autre partie, c'est peut-être là qu'il faut jouer davantage que sur les jeunes. Pour pouvoir faire une augmentation moins importante sur les jeunes qui ont sans doute aujourd'hui un pouvoir d'achat assez compliqué, il nous semblait plus intéressant de jouer sur un autre tarif, de façon à avoir notre augmentation de 3 %. C'est comme la création du Pass Duo, ça permet aussi aux gens qui sont le plus en difficulté de pouvoir acheter une Tickarte et non pas un abonnement, parce qu'il leur semble peut-être trop.

Quant à la tarification solidaire, je regrette qu'elle soit mise en place plus tard, mais nous avons quand même prolongé la tarification sociale avec la gratuité jusqu'au 31 décembre 2017. Ce qui veut dire que beaucoup de gens peuvent en profiter. D'ailleurs, il y a une forte augmentation des tarifs sociaux sur notre Agglomération. Il n'y a pas de solutions miracles. Aujourd'hui si nous voulons continuer à améliorer notre R/D pour pouvoir continuer d'investir, continuer de faire fonctionner notre service, eh bien, c'est la solution. Par contre, sachez que je suis mobilisé avec les services de Bordeaux Métropole sur un dossier extrêmement compliqué. Je voudrais aussi dire que les discussions avec THALÈS ne sont

pas faciles. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour y arriver, mais je pense qu'il va falloir, à un moment donné, lui présenter la facture du manque à gagner qui aura été le nôtre à la fin, lorsque ça sera mis en service.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Je ne veux pas prolonger le débat. Sur ce dernier point, il ne faut pas m'expliquer que c'est extrêmement compliqué de concevoir un système de billettique sur un transport en commun. Il existe partout. Là, il y a une défaillance manifeste et maintenant, ça suffit. Je suis prêt à saisir moi-même le PDG de THALÈS pour qui c'est peut-être une préoccupation tout à fait subalterne, mais il faut s'engager, le cas échéant, dans un contentieux avec cette entreprise qui ne tient pas ses engagements. Ce n'est pas tolérable.

Pour le reste, je ne vais pas reprendre les arguments déjà développés par Christophe DUPRAT. On fait appel évidemment au « pouvoir d'achat », « pouvoir d'achat », je rappelle que le prix du billet pour les agents de la Métropole est pris à 50 % en charge par la Métropole. Donc, intégrons aussi cela. Et puis, c'est très clair, si ce n'est pas l'usager qui paie, c'est le contribuable. On me dit que cela va à l'encontre de notre politique de développement des transports collectifs, or on n'a pas constaté d'effets négatifs sur la fréquentation. Au contraire, cette fréquentation ne cesse d'augmenter et le choix, il est très clair. J'entends parler de reconfiguration du budget de la Métropole, ce sont des considérations générales qui ne recouvrent rien de précis sauf une chose : arrêtons d'investir. Là, nous aurons effectivement une marge de manœuvre. Si nous voulons continuer à mettre en œuvre le SDODM (Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains), il n'y a pas de solution autre que d'éviter le dérapage du budget transport que nous n'arrivons pas à juguler. C'est un impératif absolu si nous voulons continuer à investir. Non seulement à investir, mais il y a une autre charge qui est devant nous, celle de la maintenance du réseau existant. Le tramway va avoir 13 ans d'âge – 2004 – 2017 - il y a des travaux de maintenance très lourds sur les rames et sur les rails, qui sont devant nous et qui vont impliquer une augmentation très significative du budget des transports. Nous avons passé cet accord en début de mandature. Ce n'est pas de gaité de cœur, naturellement, je préférerais ne pas augmenter ou même diminuer, mais on n'a pas d'autres solutions si on veut continuer à développer notre réseau.

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Oui, Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Non, vous êtes allé un peu loin dans votre explication sans que je ne puisse réagir. Quand vous dites qu'il n'y a pas d'autres possibilités, je pense que vous êtes très bien placé - là, je ne fais pas de l'humour - vous êtes très bien placé pour influencer sur le nouveau Gouvernement.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : (*Rires*)

**M. Max GUICHARD** : Ça vous fait rire ?

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Oui, ça me fait rire parce que je reçois des demandes d'intervention comme si j'étais en transfusion permanente avec Édouard PHILIPPE. Je démène cette information. Je n'ai pas d'influence particulière sur le Gouvernement, pas plus qu'avant. Je vous prive de vos illusions, Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Vous direz alors à Monsieur Édouard PHILIPPE de rectifier ce qu'il a pu dire ou écrire, mais peu importe d'ailleurs...

**M. Alain JUPPÉ** : Il dit qu'il m'aime bien, ça, c'est réciproque, mais ça ne veut pas dire qu'il me consulte sur les décisions qu'il prend.

**M. Max GUICHARD** : Peu importe ; la réduction des dépenses publiques va se poursuivre, voire s'aggraver. Si nous intervenons tous, aux responsabilités où nous sommes, il y a moyen d'infléchir. Même si un tsunami s'est produit, on n'a pas disparu. On est tous là. On est des gens respectés et respectables et je pense que cette question des moyens pour les collectivités locales doit être prise en compte de manière très offensive, peut-être la première question que nous devons prendre à bras-le-corps pour redonner des moyens aux collectivités locales et notamment permettre les propositions que nous faisons concernant les transports.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je vous rejoins sur la nécessité de défendre les intérêts des collectivités locales, car les perspectives ne sont guère encourageantes et je partage une remarque que Monsieur FELTESSE a faite au Conseil municipal, lundi dernier, en soulignant qu'il y aurait, dans la prochaine Assemblée nationale, sans doute un hiatus entre ceux qui savent ce qu'est une collectivité locale et puis les nouveaux Parlementaires qui n'en ont aucune idée. Et de ce point de vue-là, ça ne va pas être facile. Peut-être que le Sénat pourra encore nous aider pour une certaine période en tout cas.

Voilà, je remets aux voix puisqu'on avait commencé à voter ce texte, cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur DELLU, Monsieur DUBOS, Madame TOURNEPICHE;**

**Contre : Madame MELLIER, Madame AJON, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur COLOMBIER, Madame DELAUNAY, Monsieur FELTESSE, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

Madame la Secrétaire de séance.

**Mme Véronique FERREIRA** : Pour des raisons d'obligation d'agenda, je vais appeler l'affaire n°45, Service public de chauffage urbain – Rapport 2016 sur le prix et la qualité de service, délégation de Madame Anne WALRYCK.

**Mme WALRYCK**

**(n°45) Service public de chauffage urbain - Rapport 2016 sur le prix et la qualité du service - Adoption**

**Mme Anne WALRYCK** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Qui souhaite s'exprimer là-dessus ? Monsieur ROSSIGNOL.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, Anne WALRYCK a très bien compris ce sur quoi je souhaitais m'exprimer puisque je suis déjà intervenu à ce sujet en Commission.

Tout d'abord pour dire que l'offre en matière de réseau de chaleur sur le territoire métropolitain s'étoffe et c'est vraiment une très bonne chose puisqu'on ne peut que se réjouir, au regard des enjeux environnementaux, écologiques, mais aussi sociaux de l'accès à l'énergie. De nombreux projets ont été cités, je ne vais pas les re-citer. Par contre, évidemment, se pose la question du réseau des Hauts-de-Garonne et de sa pérennisation. En effet, la Vice-présidente l'a rappelé, le rapport annuel qui nous est présenté nous rappelle les éléments clés de ce réseau. Un réseau de 23 kilomètres approvisionnant 13 000 équivalents logements dont 75 % sociaux. Par ailleurs, un réseau vieillissant, 20 % de perte de réseau ; et un réseau alimenté en 2016 à 74 % par l'incinération, 18 % par le gaz et 8 % par la biomasse. Alors là, nous avons une différence d'appréciation puisque nous considérons que l'incinération n'est pas une énergie renouvelable. L'énergie renouvelable, c'est le vent, c'est l'eau, c'est le bois, mais ce ne sont pas les déchets.

L'objectif de la Métropole d'arriver à une Métropole de 0 déchet, c'est réduire ses déchets, mais ce n'est pas pérenniser l'incinération des déchets. Là, il y a un vrai débat d'organisation et d'objectif politique de l'Agglomération et pour se donner les moyens de diminuer la production des déchets, diminuer l'incinération de déchets, il faut avoir une volonté politique et la volonté politique, c'est fermer l'incinérateur des Hauts-de-Garonne tout en conservant, en pérennisant le réseau des Hauts-de-Garonne avec un taux d'énergie renouvelable élevé. Mais une véritable énergie renouvelable, pas l'incinération de déchets. Pour ce faire, l'objectif numéro 1, c'est de lancer dès à présent les études et ne pas attendre 2021 ou 2022, comme je l'ai entendu à l'instant. 6 ans, c'est très court. Il faut tout de suite se mettre au travail pour avoir un véritable plan de traitement des déchets à l'échelle du Département et comme cela a été dit à l'échelle de la Région, pour pouvoir enfin comme cela a été annoncé puis retardé à plusieurs reprises, fermer l'incinérateur de Cenon afin d'avoir une meilleure qualité de l'air, une meilleure qualité de l'énergie sur notre Agglomération.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : On ne va pas prolonger ce débat sur l'incinérateur de Cenon. Madame WALRYCK a donné tous les arguments que nous considérons comme convaincants. Ce n'est pas le point de vue de Monsieur ROSSIGNOL et de son Groupe. On en prend acte.

**Unanimité – Communication effectuée**

Nous passons, Madame la Secrétaire de séance, à la suite.

**Mme Véronique FERREIRA** : Affaire n°3 : « Appel à manifestation d'intérêt – Aménagement économique de Bordeaux Métropole » Délégation de Madame CALMELS.

**Mme CALMELS**

**(n°3) Appel à manifestation d'intérêt - Aménagement économique de Bordeaux Métropole - Autorisation**

**Mme Virginie CALMELS** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Qui souhaite prendre la parole sur ce dossier ?  
Madame MELLIER, Monsieur MANGON.

**Mme Claude MELLIER** : Chers Collègues, avec cette démarche proposée, notre Métropole est, pour une fois, pleinement dans sa compétence économique d'aménageur. C'est assez rare pour qu'on le souligne avant qu'on en vienne à la discussion sur les Pôles de compétitivité qui répondent, eux, à une tout autre logique. Assez rare aussi, l'intervention de notre établissement en direction de l'industrie dont le développement en cœur de ville est un enjeu social et économique non négligeable. Nous l'avons mis en avant dans le dossier du refit à Bacalan. Considérer que l'industrie c'est pour la périphérie, est une vision que nous récusons, car elle remet à plus loin et à plus tard l'exigence d'un développement industriel respectueux des hommes et de l'environnement. Nous l'avons souvent dit aussi à propos de la petite industrie et de l'artisanat de proximité qui doivent pouvoir trouver leur place dans les quartiers dont ils sont aujourd'hui chassés par la flambée de l'immobilier.

Pour toutes ces raisons, nous tenions à saluer le lancement de cet appel à manifestation d'intérêt. On peut cependant regretter que les jurys ne disposent pas de cahier des charges précis pour sélectionner les projets. On aurait pu imaginer des critères de qualité environnementale, d'incitation au transport propre, etc. certains sites identifiés sont en effet proches des réseaux de transport. La question de l'activité logistique urbaine ne pourrait-elle pas être valorisée ? Je pense évidemment au site du Bouscat - Ravezies où les atouts ferroviaires devraient être mis en avant.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur MANGON.

**M. Jacques MANGON** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, quelques mots pour saluer ce programme qui me paraît tout à fait correspondre à une feuille de route intelligemment conçue de la Métropole. En effet, la Métropole, bien entendu, met le paquet sur ces Pôles d'excellence et chacun l'a remarqué, le sait, nous le disons régulièrement, mais pour autant, nous avons bien compris, et cette délibération en témoigne, qu'il ne suffisait pas, pour faire tourner l'économie métropolitaine et développer les emplois que nous souhaitons créer, de nous focaliser simplement sur ces Pôles d'excellence. Il y a une autre économie répartie parfois dans des sites considérés comme de second rang qui, malgré tout, méritent qu'on y consacre de l'innovation en même temps que de l'ambition. Et ce premier programme d'appel à manifestation d'intérêt dont les prémices nous semblent indiquer qu'il va susciter beaucoup d'intérêt pour un certain nombre d'acteurs, est de nature à véritablement réformer certaines zones qui parfois étaient dans nos communes, mais peut-être oubliées ou pas suffisamment valorisées ou dont on n'exploitait pas suffisamment les atouts. Je crois que c'est un très bon rapport investissement métropolitain, on a vu que le coût est faible pour la Métropole avec en même temps un retour sur investissement. Je crois qu'aussi, c'est de nature à mettre un coup de projecteur très fort sur des zones qui n'avaient pas droit à ce niveau d'ambition et je suis convaincu que nous aurons là des opérateurs et des opérations intéressantes pour tous les éléments de la Métropole.

En revanche, j'ai un petit point de différence avec ce que vient de dire Madame MELLIER. Je ne suis pas sûr qu'il faille considérer que les questions liées à la logistique soient les premières à prendre en compte dans ces pôles-là.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. D'autres remarques ? **Madame CALMELS** brièvement.

**Mme Virginie CALMELS** : Oui simplement pour répondre à **Madame MELLIER**. Les entreprises qui sont prioritairement ciblées dans cette action sont bien les PME (petites et moyennes entreprises), les PMI (petites et moyennes industries), les TPE (très petites entreprises), les artisans et des entreprises qui ne constituent pas une filière spécifique. On portera une attention particulière sur les entreprises de production, de négoce et stockage, les artisans surtout parce que ce sont eux qui sont confrontés à des difficultés d'implantation ou de relocalisation. La logistique urbaine est aussi un secteur historique en pleine évolution, qui sera également accompagnée.

Pour répondre, c'est vrai que ce n'est pas forcément une priorité, mais on a des sites qui, de notre point de vue, sont particulièrement fléchés pour cette économie. Pas plus tard que la semaine dernière, avec **Madame le Maire de Bruges**, nous rencontrons les entreprises parce que la zone logistique de Bruges concentre de forts enjeux d'attractivité pour la Métropole en raison de sa proximité immédiate non seulement avec la rocade, mais également avec le renouvellement des entreprises comme GEODIS, BOLLORÉ, CALBERSON, etc., et éventuellement un port à sec, mais à voir. Nous pensons que ça peut être un sujet intéressant même si, avec le port, nous manquons de visibilité, notamment sur la navette ferroviaire Bordeaux – Le Verdon.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Si j'ai bien compris, c'est l'unanimité sur ce dossier ? Je vous en remercie.

**Unanimité**

**Mme Véronique FERREIRA** : Affaire n 4 : Boulevard technologique sur l'OIM Bordeaux Aéroport – Lancement de la concertation et définition de ses modalités – Délégation de Madame CALMELS.

**Mme CALMELS**

**(n°4) Mérignac - Le Haillan - Saint-Médard-en-Jalles - Boulevard technologique - OIM Bordeaux Aéroport - Lancement de la concertation et définition de ses modalités - Décision - Autorisation**

**Mme Virginie CALMELS** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Qui souhaite s'exprimer ? **Madame MELLIER**.

**Mme Claude MELLIER** : Cette délibération, comme vient de l'exprimer **Madame CALMELS**, présente les conditions de la concertation dans le cadre de l'opération dite « Boulevard technologique » visant à réaménager la voirie dans le secteur de l'OIM Aéroport. 35 000 salariés sont concernés ainsi que les populations du secteur. En effet, de gros problèmes d'accessibilité provoquent des congestions et des difficultés de déplacement. Un schéma multimodal a été élaboré. Dans cette perspective, le Boulevard technologique devient prioritaire. La procédure de concertation, dite « classique », suffit-elle sachant que beaucoup de salariés résident soit du côté du Bassin d'Arcachon, soit du côté de la Rive Droite ? Des réunions publiques sont prévues. Pour certaines, ne

devraient-elles pas se situer au plus près des entreprises concernées afin que les salariés puissent effectivement participer à cette concertation ? Enfin, ne faut-il pas envisager de s'adresser également aux représentants des personnels de ces entreprises toujours dans une meilleure efficacité de la concertation ?

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur MANGON.

**M. Jacques MANGON** : Monsieur le Président, Chers Collègues, quelques mots pour tout d'abord saluer cette délibération qui marque véritablement le début très concret d'une nécessité absolue. Nécessité absolue qui a été dotée d'un budget très conséquent, nous votons là plus de 30 millions d'euros de budget. Donc, évidemment, je m'en félicite. Je m'en félicite parce qu'il faut que tous nos collègues aient bien conscience que la congestion est rigoureusement proportionnelle - les 3 villes notamment les plus concernées - au développement économique du secteur, lequel est très important. D'autant plus que la diversité des habitats est beaucoup moins simple à solutionner par les transports en commun en matière d'emploi. Donc, il est tout à fait nécessaire que nous ayons conscience qu'au-delà des intentions très louables que nous avons en matière de déplacement doux, la question des déplacements véhicules légers pour l'accès à cette zone d'emploi considérable est une question majeure. Moi, je me félicite beaucoup que la préparation de ce dossier puisse se faire dans de bonnes conditions qui satisfont les demandes qui avaient été formulées par notamment la Ville de Saint-Médard-en-Jalles. Ce dossier est urgent à développer et je forme le vœu que nous puissions le faire avant 2020, car l'insatisfaction des usagers de la zone monte de manière absolument considérable.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'est une question qui s'étend à plusieurs communes. J'étais, il n'y a pas très longtemps, à Martignas, mon Cher Collègue. Vous m'avez parlé aussi des difficultés que cela pose et des difficultés d'accès à cette zone. C'est la raison pour laquelle on a élaboré un Schéma directeur multimodal des déplacements de l'OIM Bordeaux Aéroport, il faut donc maintenant le traduire en actes et en travaux, c'est l'objet de cette délibération.

Pas d'oppositions, si je comprends bien ? Merci.

**Unanimité**

**Mme Véronique FERREIRA** : Affaire n 6 : Alpha Route des Lasers et des Hyperfréquences – Subvention de fonctionnement 2017 – Délégation de Madame CALMELS.

**Mme CALMELS**

**(n°6) Alpha Route des Lasers et des Hyperfréquences (ALPHA - RLH) - Subvention de fonctionnement 2017 - Convention - Décision - Autorisation**

**Mme Virginie CALMELS** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur PADIE.

**M. Jacques PADIE** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, Claude MELLIER a dit tout à l'heure le bien que nous pensons d'une démarche d'aménagement économique qui est parfaitement dans les compétences de la Métropole. Nous voilà, avec ce Pôle de compétitivité, comme sur Digital Aquitaine, en parfait décalage. Voulus par Nicolas SARKOZY et jamais démentis depuis, ces Pôles de compétitivité ont une fonction : faire financer par les collectivités locales, une part de l'effort de recherche et de développement des grands groupes ; un scandale quand on connaît l'identité de ces grands groupes et leurs chiffres d'affaires. Nous y sommes donc opposés, et ce particulièrement dans le contexte d'un projet présidentiel qui entend moins protéger les salariés tout en sécurisant encore plus les profits.

Derrière cette conception, il y a aussi la question de l'utilisation de l'argent public. Voilà que les deniers publics devenus si rares sont disponibles pour ces grandes filières, comme ils étaient disponibles pour l'entreprise FORD qui a tourné le dos à chacun de ses engagements dans son usine de Blanquefort. Pendant ce temps, c'est la réduction des dépenses publiques pour l'hôpital Robert Picqué, fusionné avec la Fondation Bagatelle dans le projet BAHIA, et c'est encore la pénurie pour l'Hôpital Saint-André dont les urgences sont menacées avant qu'on ne parle de sa fermeture pure et simple. Nous ne nous accommoderons jamais pour notre part de cette injustice. Les grands groupes auraient les moyens de payer leur recherche et développement si, par exemple, ils réduisaient la part des dividendes qu'ils versent à leurs actionnaires. L'argent public doit d'abord aller à la réponse des besoins sociaux. Nous voterons donc contre cette délibération. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Pas d'autres remarques ? Je suis en total désaccord avec ce que vient de dire Monsieur PADIE au nom du Groupe Communiste. Je pense que la création des Pôles de compétitivité et leur maintien depuis plusieurs années sont une excellente chose. Il s'agit d'associer les pouvoirs publics, les différentes collectivités, les entreprises et pas simplement les grands groupes - il y a beaucoup de PME qui sont engagées dans le processus - et puis, également, les laboratoires universitaires. C'est donc une mise en synergie qui, comme l'a rappelé tout à l'heure Madame CALMELS, est extrêmement positive et a permis d'obtenir des résultats extrêmement encourageants. Je pense que notre établissement public est tout à fait dans son rôle en aidant Alpha Route des Lasers qui est un des Pôles de compétitivité emblématique de notre Région.

Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Voilà, et maintenant, le morceau de résistance.

**Mme Véronique FERREIRA** : Affaire n°21, le Compte administratif de 2016 – Délégation de Monsieur BOBET.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Excusez-moi, j'ai oublié un point de procédure. Merci Madame la Secrétaire de séance. Vous savez que, pendant la discussion du Compte administratif, le Conseil doit élire son Président. Je resterai en séance jusqu'au vote et je me retirerai pendant le vote. Je vous propose la candidature spontanée et enthousiaste de Jean-Pierre TURON. Y a-t-il d'autres idées ? D'autres propositions ? D'autres candidatures ? Donc, Monsieur TURON assure la présidence de notre Assemblée pendant ce débat et je l'en remercie.

**M. BOBET**  
(n°21) **Compte administratif de l'exercice 2016 - Approbation**

**M. Patrick BOBET** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci Monsieur le Vice-président pour cette présentation. On peut dire que globalement, malgré les difficultés que vous connaissez, en particulier la poursuite de la réduction des dotations de l'État ou l'augmentation de l'impact de la péréquation - et ça ne va pas s'arranger dans les années qui viennent d'après ce qu'on peut entendre - nous arrivons à nous en sortir assez bien. Il y a – je ne vais pas anticiper sur ce que vous direz, les uns et les autres - une difficulté qui est la question du taux d'exécution de nos dépenses d'investissement en léger recul cette année. Là, nous n'arrivons pas à consommer les crédits qui sont inscrits. Il faut que nous analysions de façon très, très précise les causes de cette faiblesse. On les voit bien. D'abord, on inscrit parfois au budget d'investissement des opérations qui ne sont pas mûres, qui ne sont pas prêtes à démarrer. On ne consomme pas les crédits. De ce point de vue-là, le passage au système APCP (autorisations de programmes et crédits de paiement) devrait nous permettre de mieux réguler les inscriptions budgétaires et ensuite le taux d'exécution, mais ça n'est pas la seule raison. Il y a aussi parfois la lourdeur et la lenteur de certaines procédures qui retardent l'engagement des opérations. Je pense en particulier aux procédures d'acquisition foncière, mais ce ne sont pas les seules.

Et puis, troisièmement, il y a la charge des services, des Pôles territoriaux ou des services centraux, et là, c'est vrai que, comme cela a été dit tout à l'heure, je crois, nous sommes un peu dans un effet de ciseaux entre d'un côté notre volonté de maîtriser nos dépenses de fonctionnement ou l'obligation plus exactement que nous avons de maîtriser la dépense de fonctionnement, donc de ne pas créer de nombreux postes supplémentaires, et de l'autre côté, la volonté d'investir. Quand on investit, il faut effectivement des bagages humains pour mettre en œuvre les décisions d'investissement. Voilà je fais cette réflexion à ce stade du débat, mais c'est une des marges de progrès incontestablement qui est devant nous.

Qui souhaite maintenant s'exprimer dans le débat ? Madame FERREIRA, Madame BLEIN, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur FELTESSE.

Madame FERREIRA.

**Mme Véronique FERREIRA** : Merci, Monsieur le Président, puisque nous en avons deux à la séance avec la présidence aussi de Monsieur Jean-Pierre TURON...

**M. Alain JUPPÉ** : Ah c'est vrai, j'avais oublié !

**Mme Véronique FERREIRA** : Excusez-moi, je ne savais pas comment vous le dire...

**M. Alain JUPPÉ** : Monsieur le Président, je vous présente mes excuses, je ne le ferai plus. Je ne voudrais pas que ça vicie la validité de nos débats. Je me tais.

**Mme Véronique FERREIRA** : Quelques mots rapides, Monsieur le Président sur ce Compte administratif 2016. En gros, pour dire deux choses. D'abord, que les grands équilibres budgétaires sont bien évidemment préservés et, ensuite, qu'il y a forcément un certain nombre de vigilances à avoir.

D'abord, sur cette question des grands équilibres budgétaires préservés. Vous l'avez dit, Monsieur le Vice-président, ce Compte administratif (CA) c'est un peu l'étalon avec le nouveau périmètre de Bordeaux Métropole et de la mutualisation et qui nous permettra, ensuite, de faire toutes ces comparaisons. Ce que l'on peut quand même constater sur ce CA étalon, c'est que la mutualisation a été bien absorbée financièrement. On constate effectivement une augmentation réelle de l'épargne nette de 4,5 % contrairement à 2,5 % pour 2015. Même si l'épargne brute baisse et que cette épargne nette était essentiellement liée à une partie de remboursement de notre dette, on voit que la mutualisation ne nous a pas gênés dans les grands ratios de notre établissement.

Deuxième point dans les équilibres budgétaires, effectivement il n'y a pas de problèmes particuliers avec la dette, avec une très, très bonne capacité de désendettement qui était déjà réelle et ancienne, mais qui est bien sûr accentuée par le quasi non-emprunt de 2016, ce qui est quelque chose de bien financièrement, mais peut-être de beaucoup moins bien dans les faits, nous pourrions y revenir. C'est vrai que cette gestion de la dette est nécessaire parce qu'on constate, même si on est un peu juste, que l'on arrive encore à absorber convenablement la baisse des dotations de l'État et l'augmentation de la péréquation via le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), mais on sait aussi - on va être, je pense, plusieurs à le souligner - que dans les années à venir, ça ne sera pas simple puisqu'on nous annonce, vous le savez comme moi, 2 milliards par an d'économies sur le fonctionnement des collectivités territoriales. J'attendrai de voir les personnes qui, jusqu'à présent, parlaient de racket. Je vais attendre de voir, dans les années à venir, quel vocabulaire elles vont utiliser.

Pour autant, sur cette dette, on sent quand même que l'on n'est pas trop, trop mal puisque rien que dans la présentation du Compte administratif, on a cette année, effectivement, le profil d'extinction de la dette et on voit que vers la fin du mandat, en gros, on espère avoir remboursé quelque chose comme 33 % alors qu'en début de mandat, nous étions beaucoup plus inquiets puisqu'au vu des tableaux de projection sur les capacités de désendettement vous annonciez, à l'époque, Monsieur le Vice-président, qu'on atteindrait le seuil critique des 7 ans en 2020. Il semble quand même que, globalement, on ne s'en sorte pas trop mal.

Point de vigilance par ailleurs, bien sûr, vous l'avez dit, Monsieur le Président, la question du taux de réalisation. Alors, certes, nous sommes dans une année de transition par rapport au tram, mais quand même le volume global réalisé, est le plus bas depuis 6 ans. Et si on compare avec l'année 2011 qui était aussi une année de transition entre la phase 2 et la phase 3 du tramway, on voit que nous avons un problème. D'autant plus que, techniquement parlant, depuis lors, vous l'avez dit, nous sommes passés en autorisation de programme et que, vraisemblablement, nous avons du mal à calibrer nos crédits de paiements. Même la comparaison avec 2011 ne nous est pas très, très favorable. C'est sûr qu'on pourra toujours dire que, depuis deux ans, nous avons eu les problèmes d'actinolite.

On pourra toujours dire que ça fait des années que nous avons des problèmes de procédure sur les acquisitions foncières. Mais une fois qu'on a dit ça, je crois que nous le pensons tous, il est absolument nécessaire d'améliorer, voire d'alléger certaines procédures qui sont particulièrement lourdes et qui nous plombent non seulement financièrement, mais le plus important aussi dans le temps. Et puis, par rapport à la question des RH (Ressources humaines), on se pose, bien sûr, la question de l'ingénierie. Quand on regarde le 012 dans le rapport, on voit que sur l'année 2016, année de la mutualisation, un certain nombre de recrutements étaient prévus et sur la fin d'année, finalement, il n'y a que la moitié qui a été effectuée. Je sais que c'est difficile de procéder à de bons recrutements et que c'est souvent pour des raisons techniques et pas pour des raisons financières que nous en sommes là, mais c'est vrai que derrière, en termes d'emplois, de conditions de travail et donc aussi de réalisation, on a un certain nombre de difficultés à ce niveau-là. D'autant plus que je crois qu'il ne faut pas non plus se concentrer uniquement sur les questions de transport, malgré l'importance du budget, voire de voirie parce qu'on avait déjà appelé à la vigilance, les années précédentes, sur des secteurs où les taux n'étaient déjà pas bien bons et où, en gros, on se rend compte que quand même, on n'a pas réussi à les améliorer. Je voudrais attirer votre attention dans la valorisation du territoire sur les questions de l'animation économique et de l'accompagnement des entreprises où, pour les deux, on est à nouveau à moins de 25 %. Je dis « à nouveau » par rapport au précédent.

Et puis, sur la question peut-être du pilotage numérique, on constate une augmentation puisqu'on est passé de 13 à 21 millions d'euros, mais on a un périmètre qui est tout à fait différent puisque la mutualisation a été absorbée et je trouve que vu l'ampleur énorme du périmètre et des dépenses qu'il a fallu faire sur ce secteur-là, l'augmentation finalement ne me paraît pas énorme mais avec un taux de réalisation de ce qui était prévu que de 39 % sur un secteur qui est stratégique.

Enfin, et pour aller plus vite sur le dernier point, Monsieur le Vice-président a parlé des subventions aux acteurs privés, en baisse de 4,3 % sur 2016 avec une stabilité annoncée pour 2017 que bien évidemment il faut saluer. Pour autant, on sait qu'il est très difficile de travailler sur les subventions au coup par coup. Or les dossiers passent dans les différentes commissions, mais systématiquement ça passe au coup par coup. Pour une meilleure visibilité et pour une meilleure prise de décision, est-ce qu'il serait possible, cela a été demandé en Commission, que la Commission qui s'occupe des subventions procède par délégation de manière à ce que le ou les Vice-présidents en charge puissent venir exposer leurs choix politiques globaux et/ou individuels parce qu'on sait que, de temps en temps, il y a les choix généraux et les choix particuliers. Je vous remercie.

**M. le Président Jean-Pierre TURON** : Merci. Qui demande la parole ?

Madame CASSOU-SCHOTTE.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Monsieur le Président, Chers Collègues, je répèterai certains propos qui ont été tenus par notre Président et Madame FERREIRA. L'analyse de ce Compte administratif nous expose une situation globalement saine de notre établissement, ce dont on ne peut que se réjouir avec notamment des dépenses de fonctionnement maîtrisées, une capacité de désendettement qui fera sûrement bien des envieux dans cette Assemblée et un autofinancement quasi-intégral des reports avec mobilisation de seulement 5 millions d'euros d'emprunts nouveaux permettant de préserver des marges pour l'avenir.

Toutefois, le nœud du problème persiste, au fil des années, autour de nos restes à réaliser. Chronique, cette question atteint, une nouvelle fois cette année, un niveau très insatisfaisant avec un taux de réalisation de 59,5 % et ce, malgré l'augmentation du recours aux AP et aux crédits de paiement. Cela pose clairement la question de la sincérité de notre programmation budgétaire, de même que celle de notre capacité à faire ce que nous affichons dans un Budget Primitif.

Si les questions de procédure notamment foncière, comme vous le disiez, peuvent retarder les opérations, cela n'explique pas pour autant un écart aussi conséquent entre les crédits inscrits et les crédits engagés persistant au fil des années. De deux choses l'une et l'une n'exclut pas l'autre : soit notre préparation budgétaire doit être améliorée de manière significative pour nous caler au plus près de la réalité, notre PPI (Programmation pluriannuelle des investissements) se situant apparemment très au-dessus des autres agglomérations de strate similaire, et on peut se demander si nous ne serions pas trop gourmands ; soit une vigilance doit être apportée sur le plan de charge au niveau de nos services qui seraient sous-dimensionnés pour faire face à l'amoncellement des projets. En tout état de cause, on ne peut se satisfaire de cet état de fait, comme vous l'avez dit et reconnu. Nous approuverons donc ce Compte administratif 2016, tout appelant de nos vœux un véritable plan d'action identifiant les causes et établissant des préconisations pour améliorer ce taux de réalisation médiocre. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président Jean-Pierre TURON** : Je vous remercie.

Madame BEAULIEU.

**Mme Léna BEAULIEU** : Monsieur le Président, Chers Collègues, il y a tout d'abord une différence entre la bonne santé affichée de la Métropole et la situation dans laquelle se trouvent bon nombre de communes. Le désendettement que nous affichons contraste en effet avec l'incapacité de l'échelon communal à assurer de simples missions du quotidien. Mais ce qui nous inquiète surtout, à la lecture du Compte administratif, comme vous le disiez, Monsieur le Président, c'est le taux de réalisation qui plafonne à 59 % dont seulement 31 % sur la ligne des déplacements, 49 % sur les 50 000 logements et encore 40 % sur le Contrat de Ville. On voit bien que l'incapacité à faire est aussi une réalité pour la Métropole.

Notons au passage que le fonctionnement en APCP n'a pas produit les effets qu'on nous promettait. C'est peut-être que le problème est ailleurs. Qui peut croire en effet qu'on puisse assurer plus de compétences pour une population croissante sur un territoire dont la fréquentation touristique augmente chaque année avec le même nombre d'agents ? C'est tout simplement impossible, à moins de rogner sur la qualité de certaines missions, ce que commencent justement à reprocher un nombre croissant de citoyens, notamment dans le domaine de la propreté.

À ce sujet, le plan présenté pour la période estivale est positif, mais il faudrait l'appliquer toute l'année pour répondre aux besoins réels de la population. Nous assistons là aux effets des politiques austéritaires menées lors des deux précédents quinquennats qui ont asséché les communes et mis en grande difficulté les collectivités locales faisant ainsi apparaître les fonds privés style mécénat comme une solution normale de financement. Ce n'est pas notre conception de l'action publique. Pourtant, le nouveau Président nous promet de poursuivre dans cette voie. Ainsi, a-t-il eu l'idée originale d'assécher encore plus les finances publiques locales en réduisant à peau de chagrin la taxe d'habitation. Que l'on recherche plus de justice sociale dans la fiscalité serait une bonne idée, comme par exemple par la remise à plat des valeurs locatives, mais ce n'est pas cela dont parle

Emmanuel MACRON qui, comme ses prédécesseurs, fait miroiter une compensation par l'État.

Par ailleurs, hormis la taxe de séjour dopée par l'EURO 2016, la fiscalité perçue par Bordeaux Métropole connaît une dynamique très faible, notamment depuis la suppression de la taxe professionnelle. La disparition de la taxe d'habitation réduirait encore la capacité de notre Collectivité à répondre aux besoins des populations en termes de logement, de transport, de propreté et bien d'autres. C'est une orientation que nous refusons. Toutefois, nous voterons cette délibération. Merci.

**M. le Président Jean-Pierre TURON** : Je vous remercie. Qui demande la parole encore ?

Monsieur FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Monsieur le Président, Chers Collègues, nous allons voter, dans quelques instants, ce Compte administratif de notre Métropole tout comme les 28 autres communes présentes sur la Métropole vont voter leur Compte administratif d'ici le 30 juin, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et il me paraît important de bien articuler ces 29 Comptes administratifs parce qu'il n'y a pas de muraille de Chine entre les deux.

Ce Compte administratif est important aussi puisque nous sommes à une période charnière par trois aspects. Déjà nous sommes à peu près à la mi-mandature donc on voit bien ce qui a été fait, quels sont les manques, quelles sont les tensions, première chose. Deuxième chose, la mutualisation s'est déployée, en tout cas les premiers cycles de mutualisation et donc c'est un socle qui nous permettra de faire des comparaisons sur les années à venir. Et, dernier point, nous avons effectivement un nouvel exécutif, une nouvelle majorité qui sera confirmée vraisemblablement dimanche prochain et une certaine visibilité sur ce qui va se passer dans les années qui viennent.

Mon intervention, Monsieur le Président, sera peut-être moins sur des ratios, sur des dégradations, ce n'est pas juste puisque maintenant, j'en fais toute la semaine, mais parce qu'il me paraît important de prendre un peu de recul et de nous projeter dans le futur comme nous avons su le faire dans cette Assemblée depuis des années.

Qu'est-ce qui est structurant dans la vie de notre Métropole ? Premier point et nous en sommes tous responsables, certains plus que d'autres, un véritable succès de la Métropole bordelaise depuis ces dernières années. C'est vrai que nous avons un territoire très attractif et ce succès a été possible grâce à deux horizons successifs. D'abord le tramway qui a tiré la Métropole avec la livraison du tramway à partir de décembre 2003 et toute la ré-articulation des espaces publics. Et ensuite, la ligne à grande vitesse (LGV) puisque la décision d'Euratlantique est prise en 2008, que le protocole d'accord sur le financement de la LGV est en 2011 et que ça nous redonne un horizon d'une dizaine d'années. Ces deux points sont derrière nous et il faut maintenant voir quel est le nouvel horizon.

Deuxième remarque, le désengagement financier de l'État, c'est un sujet de discussion récurrent entre nous. Ça fait des années, à titre personnel, que je dis que c'est une donnée structurelle. Je le disais quand le Président de la République était Nicolas SARKOZY. Je le confirmais quand le Président de la République était François HOLLANDE et avec Emmanuel MACRON, nous allons avoir la même tendance. Cela n'empêche pas des combats et pas des mobilisations, mais il est de notre devoir d'anticiper le fait qu'il y aura probablement à nouveau 10 milliards de dotations en moins et que ça ne sera pas anecdotique.

Troisième tendance lourde, effectivement, la question de la mutualisation qui fait que la porosité est de plus en plus forte entre les compétences des communes et la compétence de la Métropole. Je pense qu'il faut arrêter de réfléchir dans cette institution par rapport aux seules compétences, qu'il faut réfléchir par rapport aux besoins des uns et des autres et il est possible de transférer des compétences.

Si on essaie de se projeter un peu dans le futur puisque vous m'avez reproché sans agressivité, mais vous m'avez reproché de tenir des propos un peu vagues, tout à l'heure, sur la question de la tarification, donc, je vais être un peu plus précis. Un, je le dis, Conseil après Conseil, et ça ne va pas forcément me rendre totalement populaire, je pense que c'est « folie » de continuer à avoir plus de 50 % du budget de la Métropole bordelaise sur la question des déplacements et des transports. Folie parce que cela obère d'autres marges de manœuvre, folie aussi parce que les modes de déplacement sont en train de bouger de manière radicale. Juste deux exemples. Vous vous félicitez - et moi aussi - du fait que Bordeaux soit en 6<sup>e</sup> position des villes cyclables, je vous donne un autre chiffre que j'ai appris récemment : à Londres, aux heures de pointe, il y a plus de cyclistes que d'automobilistes. Ça montre aussi comment les choses sont en train de bouger.

Sur la question du covoiturage de proximité, c'est la nouvelle révolution numérique que nous avons devant nous et on sait que les révolutions numériques vont très, très vite. Vous avez discuté hier en Bureau de Airbnb, phénomène qui n'existait pas il y a quelques années. Continuer à aller bille en tête sur des investissements extrêmement massifs, sur la mobilité avec un modèle qui a été conçu à la fin des années 80 - parce que le modèle du retour du tramway, c'est la fin des années 80 - me paraît pour le moins hasardeux. Premier point.

Deuxième point parce que je pense qu'il est fondamental de refonder et d'aller encore plus loin dans les relations entre la Métropole et les 28 communes et que nous nous félicitons ici de la bonne santé financière de la Métropole bordelaise. Mais quelle commune n'a pas le sentiment d'être de plus en plus asphyxiée ? La question que l'on doit se poser : « Aujourd'hui c'est quoi la priorité ? ». La priorité, ce n'est pas les écoles comme l'a indiqué Patrick PUJOL ? La priorité, ce ne sont pas les nouveaux services ? Et je pense que puisque nous avons cette double casquette élus municipaux, élus métropolitains, c'est ce nouveau pacte qu'il faut absolument faire dans les années qui viennent et je ne parle pas des questions de piscines, d'équipements de proximité du quotidien de nos habitantes et habitants qui sont pénalisés par cela.

Tout à l'heure, quand je parlais de l'augmentation des tarifs sur les transports, et j'entends bien le ratio V/K et ainsi de suite, c'est que je pense qu'il est aussi de notre devoir de faire en sorte que nos tarifs, globalement, n'augmentent pas. C'est autour de cette redéfinition bien plus profonde de nos relations avec les 28 communes parce que derrière les 28 communes, il y a les 750 000, 770 000, 780 000 habitants de la Métropole, qu'il faut avancer, à mon avis, dans les années qui viennent.

Il faut aussi que nous montions en puissance sur certaines problématiques. Nous aurons tout à l'heure le bilan du foncier. Nous savons bien que le foncier est fondamental pour contenir le prix du logement, mais aussi parfois pour ne rien faire, pour empêcher la spéculation, pour permettre à la nature d'être toujours là, pour permettre aux associations de continuer à être présentes dans certains lieux. Je pense qu'à la Métropole bordelaise, depuis des années, notamment sous votre impulsion, également en partie sous ma présidence, nous avons toujours su avoir cette espèce de coup d'avance sur la suite. Nous avons les données à venir sur ce qui va se passer, nous connaissons bien les besoins de notre population et je pense que c'est ce sujet que nous devons traiter maintenant. Merci.

**M. le Président Jean-Pierre TURON** : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Non. Je vais la redonner à notre Vice-président pour faire une conclusion provisoire.

**M. Patrick BOBET** : Merci, Monsieur le Président. Je vais répondre à chaque intervenant de manière assez rapide.

Madame Véronique FERREIRA, l'épargne nette est à 4,5 %, oui, c'est bien, mais il faut bien tenir compte que ce chiffre est lié à deux choses essentielles, c'est que nous avons peu investi. Effectivement, quand on ne dépense pas beaucoup, c'est facile d'épargner. Bien sûr, ça, tout le monde connaît ça dans son propre foyer. Et seconde raison c'est que nous avons beaucoup remboursé l'année précédente et nous bénéficions cette année de cet état de fait. Les investissements sont en baisse, bien sûr, sauf qu'ils remonteront. Aujourd'hui, on constate une baisse très nette des investissements en matière de tramway. Je crois avoir compris que le choix politique de cette Assemblée, pour l'instant, c'était de continuer l'investissement tramway. J'entends bien ce que nous dit Vincent FELTESSE, mais c'est le choix politique de cette Assemblée, le Président le dira mieux que moi quand il le souhaitera.

Concernant Madame CASSOU-SCHOTTE, je partage tout à fait votre crainte et votre inquiétude pour les restes à réaliser et notre mauvais pourcentage de taux de réalisation. Je l'ai dit clairement, cet écart est trop important, il faut certainement que nous retravaillions de manière plus complète. Peut-être prévoyons-nous trop, peut-être n'avons-nous pas assez de capacité à faire sauf que si c'est ça la réponse, ça veut dire recrutements éventuels, ça veut dire nouvelles dépenses, ça veut dire nouvelles difficultés pour investir. Donc il faut être extrêmement attentif à ça. C'est un équilibre difficile à mettre en place, mais pourquoi ne pas y réfléchir bien sûr.

Deux d'entre vous ont parlé d'inquiétudes pour les communes. Bien sûr, Monsieur FELTESSE vient de le dire à l'instant et Madame BEAULIEU en a parlé également, mais je crois que nous avons déjà répondu en partie à tout ceci. Nous avons quand même passé beaucoup de mois à mettre notre pacte financier et fiscal en place, souvenez-vous, une année entière pour travailler auprès des communes. Ça n'a pas été simple. On en est sorti par des difficultés surtout en acceptant pour certaines communes une sortie en sifflet de 2,5% par an. Celles qui devaient perdre, bien sûr, ont bénéficié du coup de ce dispositif. Donc ça n'est pas très simple quand on remet ça sur le tapis entre nous, ça demande des mois de réflexion et ça n'est pas simple.

En revanche, nous avons plus spontanément accepté le Plan piscines à hauteur de 20 millions d'euros et le Plan d'aide aux groupes scolaires. J'étais le premier effectivement à suivre Patrick PUJOL dans cette démarche et je crois que le Président en a été tout à fait d'accord assez rapidement. Ce qui est structurant, je partage ce que dit Vincent FELTESSE, je n'y reviens pas... et de la même manière, malheureusement, je partage aussi cet avis que le désengagement de l'État est tout à fait structurel et qu'il faut s'attendre, bien évidemment, à des baisses à venir. Ce qui veut dire raison de plus, de rester vigilants sur nos chiffres, sur nos ratios, sur notre dette. Moi, je ne suis pas du tout d'accord pour qu'on augmente notre dette, absolument pas. Ce n'est pas parce qu'on est plutôt bons élèves qu'il faut se dissiper. Je crois qu'on a intérêt à maintenir une dette la plus faible possible, d'abord parce que c'est beaucoup plus facile de gérer une collectivité sans dettes. La seconde raison, elle est d'ordre plutôt intellectuel, je refuse de faire porter nos dépenses aujourd'hui à ceux qui vont nous suivre dans les années futures.

Voilà Monsieur le Président. Je n'ai pas oublié quiconque, je ne crois pas. Merci.

**M. le Président Jean-Pierre TURON** : Merci. Donc je vais demander à Monsieur le Président de quitter la séance.

**M. Alain JUPPÉ** : Monsieur le Président, avant de quitter la séance, si vous me donnez la parole, je voudrais faire quelques remarques, avant le vote.

Première leçon que je tire de ce débat, il faut que nous analysions de façon plus précise les raisons pour lesquelles nous avons des taux d'exécution aussi bas et je demande au Vice-président en charge des Finances et au Directeur général des services de proposer, dans la perspective du prochain Budget, un plan d'action. Est-ce qu'il faut revoir le montant des dotations ? Est-ce qu'il faut prendre des mesures de simplification drastiques sur certaines procédures ? etc. Je voudrais quand même pondérer cette insatisfaction sur le taux d'exécution en soulignant que, quand j'entends parler d'incapacité de faire, ça ne correspond pas tout à fait à la réalité. Je fais le tour des communes en ce moment, souvent avec Alain ANZIANI et je vois des chantiers partout. Je vois des centres-villes qui sont en train de se modifier partout. Le dernier en date c'était Martignas. J'ai vu ça aussi à Gradignan. Enfin, je ne vais pas faire la liste. Nous investissons beaucoup, peut-être pas à la hauteur de ce qui est prévu, mais les choses se passent quand même de façon concrète sur le terrain.

Troisième remarque, est-ce que nous serons capables d'ici 2 ou 3 ans de dégager des économies résultant de la métropolisation et de la mutualisation ? C'est une de nos marges de manœuvre. Pour l'instant, ce n'est pas le cas. Il y a un point d'interrogation, mais je crois qu'il faut être attentif à cela et voir si ce processus aura finalement été utile.

Enfin, dernière remarque, et c'est la plus importante, si le Gouvernement confirme - et il le confirmera, on en est à peu près sûr - une nouvelle baisse de 10 milliards des dotations aux collectivités territoriales, ce n'est plus une vague, c'est un tsunami. Ce sera une rupture dans la gestion de nos villes et de notre établissement public. On ne pourra pas faire simplement par des économies ici ou là, il faudra revoir profondément nos objectifs et notre organisation.

Pour résumer ce qu'a dit Vincent FELTESSE, le choix est clair. Est-ce qu'on abandonne le tramway ou pas ? Le choix, il est là. Il n'y a pas d'autres marges de manœuvre importantes portant sur des chiffres élevés. Est-ce que nous mettons en œuvre le SDODM (Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains) que nous avons voté, avec des conséquences que cela comporte ou est-ce que nous sommes obligés d'y renoncer et quelles sont les nouvelles priorités que nous nous fixons ? Voilà le choix dans lequel on est, il ne faut pas se payer de mots. C'est bien celui-là. La restructuration de nos objectifs, c'est cela. On ne va pas évidemment le trancher aujourd'hui. On va attendre de voir ce que le Gouvernement nous réserve, mais il y a un moment, effectivement, où il faudra se poser cette question. Peut-être sera-ce le choix de la prochaine mandature ou avant, le cas échéant.

Monsieur le Président, je me retire pour le vote.

**M. Michel VERNEJOU** : Excusez-moi, mais simplement un petit mot pour saluer une délégation bolivienne de la ville de Cochabamba, 3<sup>e</sup> ville de Bolivie, que nous recevons actuellement dans le cadre de la gestion des mobilités en partenariat avec la société GERTRUDE. Voilà, ils sont ici en haut. Bravo.

*Applaudissements*

**M. le Président Jean-Pierre TURON** : Bien. Nous allons donc procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ? Non. Un vote contre. Des abstentions ? Oui. Les autres, pour.

On peut demander au Président de revenir.

Il n'y a pas de suspens sur le résultat final, mais il y a un problème d'abstention et surtout des pouvoirs. Voilà. Le Compte administratif 2016 est donc adopté avec 100 voix pour, 3 abstentions et un vote contre, Monsieur le Président, confortablement adopté. Toutes mes félicitations du Conseil.

*Applaudissements*

**Majorité**

**Abstention : Madame AJON, Madame DELAUNAY, Monsieur FELTESSE;**

**Contre : Monsieur COLOMBIER**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur le Président, je vous en remercie et je remercie évidemment l'Assemblée. Ce Compte administratif n'est que la traduction du travail que nous faisons ensemble et que nous allons continuer à faire dans des conditions sur lesquelles je ne reviendrai pas, mais qui vont demander de notre part un engagement accru.

Madame la Secrétaire de séance.

**Mme Véronique FERREIRA** : Affaire suivante, affaire n°24 – Recours à des agents non-titulaires – délégation de Monsieur DAVID.

Monsieur le Président, si vous l'acceptez, en son absence, je présenterai la délibération.

**Mme FERREIRA P/ M. DAVID**

**(n°24) Recours à des agents non-titulaires - Décision - Autorisation**

**Mme Véronique FERREIRA** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Voilà. Qui demande la parole ? Madame BEAULIEU.

**Mme Léna BEAULIEU** : Monsieur le Président, Chers Collègues, lors d'un dernier Conseil de Métropole, le Vice-président en charge du personnel nous a assurés que la part de contractuels restait résiduelle à Bordeaux Métropole. C'est une bonne chose dans la mesure où l'on considère que le statut de la Fonction publique n'est pas seulement protecteur pour les agents concernés, mais qu'il l'est surtout pour l'exercice du service public qui est ainsi préservé des conflits d'intérêts et de la mise en concurrence qui prévaut partout ailleurs. Si tous les recrutements répondent à la même règle que les deux qui nous sont présentés aujourd'hui, la part de contractuels risque cependant d'augmenter significativement comme elle a augmenté dans de nombreuses collectivités. C'est

apparemment sans avoir exploré les voies statutaires que le recours aux contractuels est privilégié.

Dans le domaine de la collecte des déchets, tout d'abord, domaine spécifique aux collectivités publiques sur lequel on aura bien du mal à nous expliquer que les compétences n'existaient pas dans les rangs de la Fonction publique. Sur le service informatique ensuite, qui est un secteur aujourd'hui en grande souffrance au niveau métropolitain. Dans les deux cas, il est possible que le profil idéal n'existe pas. Mais il reste encore cependant des possibilités de formation interne. Nous avons déjà parlé de la fragilisation du CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale), sujet qui n'est pas étranger à celui-ci.

Enfin, certains élus s'inquiètent de ne pouvoir attirer de personnel, notamment dans les Mairies en raison de la faiblesse des rémunérations. Nous en déduisons donc qu'ils soutiennent les revendications syndicales pour l'augmentation significative du point d'indice dans la Fonction publique. Merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Voilà, pas d'autres remarques là-dessus ?

Madame la Vice-présidente, nous connaissons la position du Groupe Communiste et le nombre de contractuels reste tout à fait marginal dans notre Administration.

Vote contre du Groupe Communiste ? Pas d'autres votes contre ou abstentions ? Merci.

#### Majorité

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**Mme Véronique FERREIRA** : Affaire suivante, affaire n 32 – Bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2016 – Délégation de Monsieur MANGON.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur MANGON ? Il n'est pas là Monsieur MANGON ? Il a disparu ?

La suivante, c'est lui. On peut peut-être passer à la 49 alors. Monsieur ALCALA est là.

**Mme Véronique FERREIRA** : Non, il y a celle de Monsieur DUCHÈNE, il y a l'affaire 38 d'abord. J'ai Monsieur DUCHÈNE.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Alors, Monsieur DUCHÈNE.

**Mme Véronique FERREIRA** : J'appelle l'affaire 38, Pessac – Zone d'aménagement concerté Centre-ville – Dossier de réalisation modificatif.

#### **M. DUCHENE**

**(n°38) Pessac - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Centre-Ville - Dossier de réalisation modificatif - Décision - Autorisation**

**M. Michel DUCHÈNE** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Qui souhaite s'exprimer ? Le dégroupement a été demandé par plusieurs personnes. Madame TOURNEPICHE, après Monsieur HURMIC, ensuite Madame BLEIN.

**Mme Anne-Marie TOURNEPICHE** : Monsieur le Président, Chers Collègues, cette délibération relative à la modification de la ZAC Centre-ville de Pessac qui est dans sa phase d'achèvement appelle plusieurs remarques.

Tout d'abord, cette délibération autorise une augmentation du nombre de logements prévus qui passe de 175 à 319. Ce choix s'inscrit dans une logique de densification et de revitalisation de centre-ville assez classique et cohérente.

Parallèlement, cette délibération augmente la proportion du nombre de logements en accession sociale, ce qui va dans le bon sens et ce dont on peut se féliciter.

Dans le même temps, on peut également relever que cette augmentation du nombre de logements pose la question de son articulation avec l'évolution des équipements publics et si on peut considérer aujourd'hui que la jauge, notamment en termes de nombre d'écoles, de classes ou de crèches suffit, il faut garder à l'esprit que du fait de l'accroissement global du nombre de logements à Pessac, cet équilibre risque sans doute d'être menacé.

Ensuite, cette délibération acte le choix d'une diminution des surfaces de bureaux en centre-ville, ce qui a pour conséquence un report de ce type d'activités à la périphérie de la commune. Or toute Municipalité devrait pouvoir maintenir suffisamment de surfaces de bureaux dans son centre afin de conserver dynamisme et attractivité.

Enfin, dernière remarque, cette délibération fournit l'occasion de faire un lien avec une question d'actualité qui met l'accent sur l'articulation entre urbanisation et patrimoine. Certains d'entre vous ont probablement entendu parler de la destruction envisagée de la Villa mauresque, appelée également Villa Bengali à Pessac afin de mettre en place un programme immobilier d'une soixantaine de logements. Cette villa est une construction atypique, de style orientaliste du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle sur une parcelle de presque 4 000 m<sup>2</sup> et constitue aujourd'hui un patrimoine architectural et paysager unique au cœur de la Cité de Saige, déjà fortement urbanisée.

Pour l'association des architectes du patrimoine, la démolition de cette villa et de son parc pour permettre la construction d'immeubles aurait pour conséquence de déprécier fortement le paysage urbain et d'éloigner un peu plus les habitants de Saige de l'histoire de leur territoire.

Nous espérons donc encore que ce projet pourra être reconsidéré et cette villa sauvée, car en effet si l'on comprend la nécessité de densifier nos centres-villes, il faut également tenter de concilier cette exigence avec notre histoire et son patrimoine.

Je vous remercie de votre attention et vous précise que les deux élus d'opposition pessacais s'abstiendront sur cette délibération, en cohérence avec leur vote du 17 mars dernier.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, concernant la délibération elle-même, notre Groupe ne peut que se satisfaire des évolutions proposées dans le dossier de réalisation de la ZAC Centre-ville de Pessac, particulièrement en ce qui concerne 3 points :

- Un, l'augmentation du programme de construction : 319 logements contre 175 prévus initialement, c'est un bon point ;
- Deuxième marque de satisfaction, c'est l'évolution de la part du logement social : de 11 % auparavant, on est passé à 16 % hors PLS (prêt locatif social) aujourd'hui, auxquels s'ajoutent les 7 % d'accession sociale et 17 % de locatif PLS, cela va également dans le bon sens ;
- Enfin, troisième observation, la réduction des poches de stationnement, c'est une position courageuse qui est adoptée à cette occasion et nous tenons à la saluer ; nous considérons que ces évolutions nous paraissent aller dans le bon sens au regard d'une ZAC située en plein centre-ville, desservie par le tramway même s'il est regrettable que ces ambitions n'aient pas pu être portées dès le début du projet. Enfin, en tout cas, nous saluons très positivement ces évolutions.

Un mot également pour terminer sur le devenir de la villa mauresque. Considérons que le devenir de cet objet architectural rare dépasse le strict cadre pessacais et est vraiment d'intérêt métropolitain. Il y a de moins en moins de témoignages de cette tendance architecturale à l'intérieur même de notre agglomération. Les derniers vestiges ont disparu, ces dernières années, comprenez que nous sommes tous ici, je pense dans cette Assemblée, très attachés à ces vestiges architecturaux que représente la Villa Bengali de Saige, appelée Villa Mauresque. C'est un témoignage rare et original d'une tendance qui marqua l'architecture de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et c'est vrai que la majorité des édifices réalisés dans cette aspiration orientalisante ont été détruits dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, comme par exemple la plus connue la villa algérienne du Cap Ferret.

Le caractère exceptionnel de la Villa mauresque tient également à sa localisation. Dans un quartier d'habitat social, considérons qu'il s'agit d'une fleur au milieu du béton et les habitants, nous le savons, y sont particulièrement attachés. *A priori*, peut-être allez-vous me contredire, Monsieur le Maire de Pessac ou non, une protection sur la maison et les arbres du parc Jardin, c'est-à-dire les platanes et séquoias avait été initialement prévue et notée par l'Agence d'urbanisme, par l'A'Urba sur la version arrêtée du PLU 3.1 soumise à concertation avant finalement, au dernier moment, d'en être retirée à la fin de l'année 2016. C'était nous disait-on à l'époque, pour permettre l'évolution de la propriété. J'espère que vous m'apporterez quelques éclaircissements à ce niveau-là.

Monsieur le Maire de Pessac, pour terminer mon intervention, vous avez octroyé un permis de construire pour cette opération immobilière le 27 décembre 2016. Nous savons que les délais de recours contentieux sont à ce jour expirés, nous considérons que la Villa mauresque se trouve donc en grand péril d'être rasée ainsi que 14 arbres remarquables sur 36 répertoriés et ce, probablement, dès le mois de juillet. Nous vous demandons, Monsieur le Président, puisque nous considérons qu'il s'agit d'un sujet métropolitain, mais nous vous demandons également, Monsieur le Maire de Pessac, si vous envisagez de revenir politiquement sur la décision initiale qui consiste à démolir cette maison et si vous entendez répondre plus favorablement aux propositions du collectif et sauvegarder la Villa mauresque avec son parc jardin. Merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame BLEIN.

**Mme Odile BLEIN** : Monsieur le Président, Chers Collègues, notre Groupe a souvent protesté contre cette zone d'aménagement du centre-ville de Pessac qui comptait initialement moins de 10 % de logements sociaux et faisait la part belle à l'enseignement privé, avec la construction d'un lycée privé et de salles à destination des associations paroissiales. Le dossier présenté aujourd'hui fait un tout petit peu mieux avec 16 % de logements sociaux PLUS (Prêt locatif à usage social) et PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration). Permettez-nous de dire que c'est encore particulièrement faible dans un secteur de centre-ville, proche de la gare et du tramway. C'est dans ce type de secteur que nos villes et la Métropole devraient densifier l'offre de logements avec des loyers correspondant aux revenus des ménages de l'Agglomération.

J'ajoute que cette ZAC n'échappe pas au débat sur les équipements publics. Comme dans de nombreux endroits, les habitants n'ont pu que constater la disparition du bureau de Poste de l'Avenue Jean-Jaurès pauvrement remplacé par un point relais dans un commerce. Cette question des équipements et des services publics devient problématique jusqu'au cœur de nos villes comme le montre aussi la situation du bureau de Poste de la Place Saint-Projet à Bordeaux qui, au grand étonnement des habitants et commerçants, pourrait fermer dès cet été.

Voilà les remarques que nous voulions faire sur cette ZAC dont les bases initiales sont bien éloignées des critères généralement fixés par notre Agglomération et donc des besoins des habitants.

Nous soutenons aussi les interventions précédentes concernant la Villa mauresque. Notre Groupe s'abstiendra sur cette délibération.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur RAYNAL.

**M. Franck RAYNAL** : Monsieur le Président, Chers Collègues, on va intervenir à deux voix si vous le permettez. Monsieur MARTIN sur le fond de la délibération parce qu'on s'en éloigne considérablement dans les interventions qui se sont faites jour, et moi, je parlerai sur la Villa mauresque.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur MARTIN.

**M. Éric MARTIN** : Oui, merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues, quelques éléments de réponse aux inquiétudes de notre collègue Madame TOURNEPICHE.

Concernant l'îlot 8 de la ZAC du Centre-ville de Pessac puisque c'est en fait le seul que nous ayons travaillé pour l'instant dans le cadre de cette mandature, je voudrais signaler que le projet pourrait en gros être divisé en trois tiers : un tiers de logements étudiants et de commerces, un tiers de résidences de service pour personnes âgées et je ne pense pas que ces deux catégories de population produisent beaucoup d'enfants scolarisés, et enfin, un tiers de logements familiaux dont 36 logements sociaux du bailleur DOMOFRANCE.

Seule, cette dernière catégorie va donc amener un surcroît d'élèves dans les écoles pessacaises. Cette demande supplémentaire a déjà été anticipée dans le cadre de l'étude de la carte scolaire. Il y a effectivement une tension sur la zone entre les écoles Jean Cordier, Aristide Briand et Jacques Cartier et je vous rappelle qu'il a été lancé un agrandissement significatif de 6 classes sur l'école Jean Cordier. Pour le reste et pour la

rentrée scolaire prochaine, on attend l'ouverture de 6 autres classes sur la zone, 3 en élémentaire, 3 en maternelle. Comme vous pouvez le voir, en ce qui concerne les équipements scolaires, la situation est donc sous contrôle.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur RAYNAL.

**M. Franck RAYNAL** : Bien. Maintenant que tout le monde est rassuré sur le contenu des logements sociaux et équipements publics sur le fond de la délibération, sur le sujet de la Villa mauresque. C'est un sujet qui a fait l'objet déjà d'une question orale en Conseil municipal sur laquelle j'ai longuement eu le temps de m'exprimer, j'irai plus rapidement droit au but. C'est le projet d'un promoteur qui en est à sa 10<sup>e</sup> édition dont nous avons accepté le 10<sup>e</sup> projet, déposé après 2 ans d'instruction. La Villa mauresque et son parc n'ont jamais bénéficié d'une protection et j'ai sous les yeux l'avis de la Directrice du Pôle patrimoine et architecture de la DRAC Nouvelle Aquitaine qui dit, « *Après analyse, il apparaît que la villa n'est pas d'un intérêt suffisant pour en désirer une protection nationale, classement ou inscription au titre des monuments historiques* ». On peut effectivement avoir un attachement affectif, même esthétique à cette villa et, moi le premier, je trouve cette villa plutôt sympathique dans son cadre.

En revanche, c'est un bien privé, qui n'appartient pas à la commune. C'est un bien que j'ai eu l'occasion de visiter et qui est dans un état assez mauvais. Ce qui permet de l'appeler « Mauresque », est un élément de décor rajouté à peu près 80 ans après sa construction initiale puisqu'elle a été construite en 1850 et cet élément aurait été rajouté au début du XX<sup>e</sup> siècle. J'ai demandé au promoteur qu'il puisse être conservé sous forme de décor dans le projet, projet de 56 logements familiaux avec accession à la propriété. Comme on est dans un secteur Politique de la Ville, il y a en plus une TVA réduite qui permettra aussi à certains habitants de pouvoir acheter avec des conditions financières meilleures. C'est un ensemble et il m'a semblé préférable dans l'instruction du projet - c'est pour ça qu'il y a eu 10 versions - de préserver la partie arborée plutôt que la partie bâtie, même si j'entends que certains peuvent être sensibles à son esthétique. La partie arborée est composée de 36 arbres. Contrairement à ce qu'a dit Monsieur HURMIC, ce ne sont pas 14 arbres qui seront abattus pour l'édification des deux plots que constitue la nouvelle résidence, ce sont 7 arbres et j'y ai veillé personnellement. Je me suis rendu sur place et j'ai fait un relevé précis avec les services compétents sur le sujet pour préserver au maximum des arbres. Vous savez que la politique de Pessac est extrêmement favorable à la préservation et à l'accroissement de la couverture forestière je dirais, mais même arborée sur la ville. La place de l'arbre en ville est une place qui nous est chère. Il me semble que nous conserverons ce qui fait l'essence de cette propriété, à savoir son côté vert, son côté extrêmement aéré. Il le sera effectivement moins qu'auparavant dans la mesure où là où il y avait un logement, il y en aura 56. Je rappelle que nous sommes au pied d'une station de tram. Je le rappelle également, nous sommes en train de travailler pour ce qui concerne le quartier de Saige sur sa rénovation urbaine qui a été trop longtemps différée et la construction en question, permet aussi de débiter un maillage de ce quartier avec sans doute une diminution de la densité issue notamment des tours. Et je rappelle enfin que dans d'autres éléments programmatiques sur ce quartier, et notamment dans le cadre du programme d'investissement d'avenir 3, « Territoires d'innovation », nous avons l'ambition de transformer une ou plusieurs tours en hôtel d'entreprises, en centre d'activités pour lutter contre le mono-fonctionnalisme du quartier. Donc c'est une mutation du quartier. Qu'elle puisse susciter de l'émotion, je l'entends parfaitement. Que nous puissions être au côté de ceux qui veulent défendre la Villa mauresque, nous le sommes, simplement c'est un bien privé, qui a fait l'objet, comme je le disais tout à l'heure, de multiples projets. C'est le 10<sup>e</sup> qui a été finalement accepté. Il me semble être bien meilleur que tous ceux qui l'ont

précédé. Il est en phase, je pense, avec la qualité du quartier, avec la densification aussi le long des lignes du tramway, mais de manière raisonnable et de manière esthétique.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien. Monsieur DUCHÈNE, vous voulez rajouter quelque chose ?

**M. Michel DUCHÈNE** : Surtout pour remercier le Maire de Pessac qui m'a invité lors de l'appel à candidatures pour le centre-ville. Moi, je tiens à le féliciter des choix qu'il a faits dans ce centre-ville. C'est bien difficile de travailler sur une forme de friche urbaine en plein cœur de ville, car les riverains veulent la voir se transformer, mais ils ne veulent pas voir trop de travaux en face de chez eux. Les choix architecturaux urbanistiques qu'il a faits sont de grande qualité et on peut penser que cette ZAC du Centre-ville va modifier complètement le secteur, attirer de nouveaux commerçants, attirer aussi de nouveaux habitants et donner une autre image aussi du secteur.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Si j'ai bien compris, là encore l'évolution du programme de la ZAC n'est pas contestée, elle est même approuvée.

Quant à la qualité architecturale de cette maison, j'ai été moi-même saisi par plusieurs courriers. Elle ne fait pas l'objet d'une protection. La DRAC a estimé qu'elle ne le méritait pas.

À la lumière des explications qu'a données Monsieur RAYNAL, je pense que ce dossier est acceptable. Je le mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Madame MELLIER, Madame AJON, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Madame DELAUNAY, Monsieur DELLU, Monsieur DUBOS, Monsieur FELTESSE, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE, Madame TOURNEPICHE;**

On revient à la délégation, Madame FERREIRA.

**Mme Véronique FERREIRA** : Affaire suivante, effectivement « Bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2016 ». Affaire 32, Monsieur MANGON.

**M. MANGON**  
**(n°32) Bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2016 - Décision - Approbation**

**M. Jacques MANGON** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, nous avons souhaité effectivement le dégroupement de ce dossier pour vous faire deux propositions en ce qui concerne les bilans futurs des cessions et acquisitions foncières de notre établissement.

Nous considérons que la délibération ne nous renseigne pas suffisamment sur la politique foncière de Bordeaux Métropole. Les tableaux qui nous sont présentés sont tout à fait lacunaires. Aucune mention des mètres carrés des surfaces concernées ni des motifs ayant conduit aux cessions et acquisitions prises par la Métropole. Certes, les informations que vous fournissez correspondent au minimum légal qui est exigé par l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Locales, mais il nous semble que, dans un souci de transparence, on pourra aller un peu plus loin que le minimum légal en tenant compte du fait qu'il ne s'agit pas d'une petite délibération, d'un petit bilan plus exactement, excusez-moi, dans la mesure où il y a quand même 14 millions d'euros de cessions foncières.

Dans ces cessions foncières, beaucoup sont minimes. Beaucoup ont des montants même inférieurs à 5 000 euros ou d'autres sont facilement rattachables à des projets métropolitains comme les « 50 000 logements », projets d'aménagement ou projets de développement de notre réseau de transport en commun. Mais nombre de ces cessions atteignent plusieurs centaines de milliers d'euros sans que l'on ait plus de détails concernant leur intérêt. Par exemple, il ne semble pas incongru que la présentation d'un tel bilan puisse intégrer des éléments supplémentaires non fournis, par exemple, s'il s'agit d'un portage foncier à la demande des communes. C'est important qu'on sache si c'est une commune qui est à l'origine d'une telle cession ou non. Ce manque de précision nous paraît d'autant plus préjudiciable à notre information que certaines cessions sont très importantes. J'en citerai juste une pour ne pas allonger les débats : par exemple, Il y a une cession 32 rue du Hamel au cœur de Bordeaux, quartier de la Victoire, qui est cédée pour 230 000 euros à la Compagnie financière de restauration immobilière qui est un marchand de biens connu sur la place bordelaise. Nous aurions aimé savoir si d'autres possibilités d'affectation de ce bien ont ou non été envisagées avant de décider de céder ce bien métropolitain. C'est ce genre d'information qui, à mon avis, serait intéressant pour vraiment apprécier le bien-fondé de notre politique foncière.

C'est la raison pour laquelle je terminerai sur deux propositions puisque je vous l'avais annoncé au début de mon intervention.

- La première, c'est une proposition que nous avons déjà faite en Conseil municipal de Bordeaux, à savoir que la liste du patrimoine immobilier de la Métropole puisse être accessible en ligne sur l'*open data* de notre établissement parce que cela ne pose pas des difficultés techniques et correspond à un vrai souci de transparence. C'est une première proposition.
- La deuxième proposition, c'est qu'à l'instar de la Commission relative aux subventions, qui se réunit une fois par an pour examiner et valider l'attribution des subventions de notre établissement, une Commission du foncier puisse également examiner les différents projets de cessions, acquisitions, bien entendu au-delà d'un certain seuil, cela permettrait d'avoir un vrai débat sur la politique foncière de Bordeaux Métropole.

Voilà les deux observations que je souhaitais faire.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Monsieur FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, c'est plutôt une demande incidente. Ce bilan foncier est effectivement intéressant. Nous achetons des terrains, nous en cédon d'autres. Nous achetons des immeubles, nous en cédon d'autres. Je me permets d'intervenir sur un immeuble que nous avons acheté il y a quelques années, qui s'appelle l'immeuble de la Rue Thiac en prévision d'un parking dans le cadre de l'aménagement de la ligne D. Dans cet immeuble de la Rue Thiac, il y a différentes associations, dont le Centre d'information des droits des femmes. Lundi en Conseil municipal à Bordeaux, nous nous sommes collectivement félicités d'un rapport sur la lutte contre les discriminations. Si je me souviens bien, 6 de vos Adjoints ont dit que vraiment Bordeaux était très moyenne sur la lutte contre les discriminations et cette semaine, le CIDFF a eu confirmation qu'il devait quitter ses locaux à la fin du mois de juin. Sauf erreur de ma part, ça fait 4 mois qu'il essaie d'entrer en contact ou avec votre Cabinet, ou avec vos élus, ou avec vos services. En tout cas, ce sont les courriers qu'il m'a encore envoyés et qu'il vous a envoyés en début de semaine.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : J'aime beaucoup ce genre de circuit court. C'est totalement inexact et le Directeur général des services peut vous indiquer le type de contacts qu'on a en permanence avec eux.

**M. Vincent FELTESSE** : Mais j'aime bien aussi les circuits courts. Je tiens à votre disposition les courriers.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Parfois ils sont inexacts, c'est tout, et je suis prêt à les recevoir pour les mettre devant leurs propres responsabilités.

**M. Vincent FELTESSE** : Je pense qu'ils ne demandent que ça.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Oui, bien sûr, mais ils sont déjà tout à fait en dialogue avec les services.

Monsieur MANGON.

**M. Jacques MANGON** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, quelques réponses à ce que vient de nous dire Monsieur HURMIC.

Tout d'abord, je veux bien mettre à l'étude un certain nombre d'indications complémentaires. Effectivement, on pourrait être légèrement plus précis. Il est bien entendu qu'on ne va pas faire un rapport de 150 pages pour expliquer tout ce qui a été fait en matière foncière. Mais on peut peut-être aller au-delà des informations minimales qui sont données, notamment en précisant si c'est un portage communal, si c'est une fin métropolitaine, etc. pas de problème. On va l'étudier. On essaiera d'améliorer un peu la présentation.

Deuxième élément, vous nous parliez d'une Commission du foncier dans l'évolution de la politique foncière prévue. Une instance de pilotage va être mise en place avec un certain nombre de Vice-présidents *ès qualité* qui vont siéger et participer au pilotage de l'action foncière. D'une certaine manière, c'est une façon de donner satisfaction à votre demande. C'est déjà prévu. Nous allons le mettre en œuvre dès l'année qui vient.

Enfin, sur la liste du patrimoine, vous savez que l'action foncière demande aussi parfois un certain nombre d'éléments de discrétion puisque c'est une négociation souvent. Tout ne peut pas être porté à la connaissance du grand public sur tout. En revanche, tous les dossiers sont parfaitement ouverts à votre disposition et vous pouvez avoir l'intégralité des raisons qui nous ont amenés dans telle ou telle situation à prendre une décision.

Pour le reste, on ne peut pas tout mettre en *open data* parce qu'on nuirait nous-mêmes à nos propres négociations.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Voilà. Merci. Je reviens sur l'immeuble de la Rue Thiac. Je rappelle que sur ce site, nous avons un projet de réalisation d'un parc de compensation des suppressions de places sur la rue Fondaudège. Ce projet a été extrêmement difficile à mettre en œuvre. Nous avons finalement décidé de le réduire pratiquement des deux tiers. Il n'y aura qu'une centaine de places, et même un petit peu moins, je crois, une cinquantaine, mais maintenant il faut passer à l'acte, si je puis dire. Nous avons donc demandé aux trois associations qui sont dans ces locaux - le Centre IAFNÉ le Centre de lutte contre la radicalisation, CAPRI, et le CIDFF - de libérer les locaux à la fin du bail, c'est-à-dire à la fin du mois de juin, je crois. Nous avons fait des propositions de réinstallation à ces associations. Le Centre IAFNÉ a refusé l'une d'entre elles parce qu'il souhaite rester dans un périmètre propre à sa communauté et nous continuons à discuter avec les deux autres associations pour les reloger, mais tout ceci est évidemment géré.

Je mets aux voix le projet de délibération proposée par Monsieur MANGON. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**Unanimité**

Le reste, Madame la Secrétaire de séance.

**Mme Véronique FERREIRA** : La dernière affaire de la matinée, affaire n° 49, collecte et traitement des ordures ménagères – Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2016 et rapports des concessionnaires – Délégation de Monsieur ALCALA.

**M. ALCALA**

**(n°49) Collecte et traitement des ordures ménagères - Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2016 et rapports des concessionnaires - Présentation**

**M. Dominique ALCALA** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci, Cher Collègue, pour cette présentation très détaillée. Je vais demander à Alain ANZIANI de prendre la présidence de la séance parce que j'ai un engagement qui va m'obliger à m'absenter. Je voudrais, bien sûr, saluer les efforts accomplis par nos services et Dominique ALCALA vient de les récapituler. Je voudrais

quand même souligner et c'est l'impression que je retire de tous les contacts que j'ai en ce moment avec les différentes communes de l'Agglomération, que l'insatisfaction est toujours au rendez-vous, si je puis dire. Nous ne sommes pas encore suffisamment performants. C'est vrai dans les centres-villes de façon générale où la pratique du dépôt de sacs en voirie est en train de se multiplier, où la gestion des bacs enterrés est difficile et où les dépôts sauvages sont également nombreux. C'est vrai dans les communes plus éloignées du cœur de l'Agglomération où là, le fléau des dépôts sauvages devient très difficile à maîtriser et pas des petits dépôts, des dépôts considérables.

Dans l'hyper centre-ville, la situation n'est pas satisfaisante non plus. Nous avons développé un plan avec Vincent FELTESSE qui consistait à développer les bacs enterrés, je me rends compte que ce n'est pas toujours la solution parce que les bouches s'obstruent et puis il y a des tas d'objets qui s'accumulent autour des bacs. Les pieds d'immeuble, c'est la solution, mais ça coûte très cher. On en a fait très peu. Et là encore, on voit réapparaître les bacs non rentrés. Il y a vraiment une reprise en main à faire et ça sera difficile.

Nous avons mis en place un système de tarification sur les dépôts sur voirie qui est une forme de sanction pour ceux qui ne respectent pas les règles les plus élémentaires. J'avais cru comprendre qu'on tentait une expérimentation de tarification incitative au poids. Je découvre qu'on a abandonné cette idée de tarification au poids au prétexte que ce serait très difficile techniquement. Il y a d'autres communes qui le font, je ne vois pas ce que ça a de particulièrement difficile. Je crois que l'expérience qu'on a lancée, qui consiste à faire un test sur le nombre de présentations, je crois, des bacs, n'incitera pas, là, en tout cas dans les centres-villes à rentrer les bacs. Au contraire, on les laissera sur la chaussée.

Voilà, on a quand même un travail de réflexion et de reprise en main de ce secteur parce que la situation n'est pas satisfaisante. Je voudrais évoquer notamment ce qui se passe dans l'hyper-centre de Bordeaux, je ne vous invite pas à vous y déplacer le dimanche soir parce que c'est un véritable cloaque. Là, on a mis en place un plan spécial « Tourisme estival » pour essayer de reprendre un peu les choses en main, mais je voulais faire part de cette insatisfaction qui sera, peut-être, relayée par d'autres élus et d'autres Maires.

Qui demande la parole ?

Oui, Madame BOUTHEAU.

**Mme Marie-Christine BOUTHEAU** : Ce qu'on peut dire, c'est qu'on n'atteindra pas les objectifs de diminution des déchets puisque le volume des déchets a augmenté de 1,75 % et si on prend en compte l'évolution démographique, on est à plus 0,11 %. Or, la loi de transition énergétique demande une réduction des déchets de 10 % d'ici 2020 par rapport à 2010 et l'appel à projets « Zéro gaspillage, zéro déchet », une baisse de 1 % par an. On n'atteindra pas ces objectifs.

Ensuite, je partage aussi un petit peu le constat qui a été fait, on est un peu enlisé dans des problèmes de collecte et de propreté. C'est vrai qu'en la matière, l'art est difficile et la critique est aisée dans une Métropole en pleine croissance, mais il faut quand même considérer que si on n'est pas sorti des problèmes de collecte et de propreté, on ne va pas pouvoir arriver dans les problèmes de réduction des déchets à remplir ces objectifs. Alors, on ne sait pas très bien.... tout a été fait, des containers enterrés, 6 collectes par semaine, rien n'y fait. Je propose aussi peut-être une campagne de vraie communication et de sensibilisation parce que, manifestement, tout le monde ne connaît pas les fréquences de collecte, le tri, le comportement de civilité, comme ça a pu être fait dans les transports contre le fait de ne pas composter. Je pense qu'on pourrait peut-être s'engager dans une

campagne de communication de sensibilisation qui va au-delà des services civiques, qui indiquerait les modalités de la collecte, les consignes de tri, les règles de civilité et de propreté, les sanctions, mais aussi les enjeux propres aux déchets.

**M. ANZIANI assure la présidence à 12h30**

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Monsieur COLOMBIER et Monsieur DUPRAT.

**M. Jacques COLOMBIER** : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, de manière très brève, on ne peut que regretter que, sur l'année 2016, l'équilibre financier de la société La Grande JAUGUE se dégrade par rapport au prévisionnel. Les résultats et le taux de marge sont négatifs et s'éloignent de ce dernier. Pour la société RIVE DROITE ENVIRONNEMENT, l'exercice 2016 se solde par un chiffre d'affaires relativement stable comparativement à 2015 autour de 15 millions. Les charges ont baissé significativement permettant à l'entreprise de dégager finalement un résultat positif de 1 200 000 euros. L'année 2016 est marquée par une production électrique en forte augmentation, ce qui est une bonne chose sur le principe.

Quant à la société ASTRIA, elle dégager aussi un résultat net positif de 1,7 million tout en améliorant le rendement énergétique au-delà du minimum requis en réduisant les émissions d'oxyde d'azote. Dans l'ensemble, les bilans comptables et techniques vont dans le bon sens.

Je profite quand même de mon intervention pour rappeler un événement qui a profondément dégradé la qualité de vie des habitants de la Métropole. En effet, en plein événement international, à savoir l'EURO 2016 et en pleine chaleur, les services de propreté ont mené une grève de 11 jours sur les 28 communes de la Métropole. En préparant mon intervention, je constate à regret que la grève de nos éboueurs est désormais un marronnier qui revient presque chaque année ou presque.

En revanche, la taxe sur les ordures ménagères augmente tous les ans et nos contribuables ne constatent aucune baisse, y compris lorsque le service public n'est pas assuré pendant des jours et des jours. Ainsi, ils paient une prestation qui n'est pas effectuée dans un cadre contractuel. Ces mouvements sociaux récurrents mettent en danger la santé de nos concitoyens dont je souhaite relayer la colère, de plus, face aux dépôts sauvages - ils ont été évoqués tout à l'heure par le Président - et au manque d'hygiène dans de nombreux endroits des voies publiques. Ceci étant dit, je vote pour cette délibération.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Je voudrais profiter de ce rapport, pour faire écho à Madame BOUTHEAU qui disait qu'il fallait faire de la pédagogie pour la collecte.

Moi, j'ai fait de la pédagogie, j'ai fait du porte-à-porte. C'est-à-dire que le Maire est allé sonner à toutes les portes des personnes qui sont ressortissantes d'un container enterré. On a expliqué et ça n'y fait rien. On est face à l'incivisme total des gens et aujourd'hui, la grosse difficulté qu'on a, c'est d'identifier les gens. Les amendes existent, on sait faire, mais c'est identifier les personnes qui, par fainéantise alors que ce n'est pas bouché, que ce n'est pas plein, posent à côté les cartons. Ce sont des gens qui habitent là et qui, quand

ils déménagent, posent un séchoir à linge alors qu'il n'a aucune chance de rentrer dans le container enterré. Et aujourd'hui, on a beau mettre en place des collectes des encombrants gratuites, on a beau mettre des collectes des cartons après déménagement gratuites, on a beau faire tout ce qui est possible de faire, ça ne fonctionne pas. En plus, il y a des gens d'autres quartiers qui viennent déposer à côté, je me demande si la puce qui permettrait d'ouvrir le container enterré, ça ne serait peut-être pas la bonne solution ? J'avoue que j'ai tout essayé : la gentillesse, la fermeté, la pédagogie et ça ne change rien. Il n'y a pas de modification. Pourtant, j'ai payé de ma personne, en passant quatre soirées à aller expliquer aux gens. Et les services municipaux passent deux fois par jour autour de ces containers enterrés et le samedi et dimanche, c'est moi avec ma voiture qui passe à côté pour ramasser. Parce que si vous en laissez à côté, une heure après, vous en avez le double ; 2 heures après, vous en avez encore plus. C'est un service de proximité et j'ai bien conscience de le faire, mais c'est ainsi.

Je veux profiter aussi de cette délibération pour vous dire que le centre de recyclage ou la déchetterie du Taillan-Médoc a atteint sa saturation en termes de collecte des déchets verts. Nous avons des queues de voitures l'après-midi du dimanche, et du samedi et alors, comme un fait exprès, sachant qu'il y a des moments où on ferme la déchetterie parce qu'il n'y a plus de camions pour vider les bacs, on ferme, bien évidemment, à 15 heures, c'est-à-dire quand les gens arrivent avec leur remorque, ou leurs sacs pour pouvoir les vider. Et qu'est-ce qui se passe parce qu'ils ne veulent pas les ramener chez eux ? Eh bien comme il y a des milliers d'hectares tout autour, avec des chemins sur lesquels on peut vider, on les dépose et, là encore une fois, ce sont les services municipaux qui ramassent et qui collectent.

Si on veut que les gens recyclent davantage, si on veut que ces déchets verts soient réemployés, il y a certainement sur l'Ouest de notre Agglomération, sur le Quadrant Nord-Ouest, un manque. Je vois simplement sur ma commune, il y a autant de centres de recyclage qu'en 2005, sauf que les populations des communes ont augmenté de 40 %. 40 % d'augmentation de population, et nous avons toujours autant de centres de recyclage sur notre secteur. C'est une vraie problématique. Je mettrais dans mon contrat de co-développement une demande pour que Bordeaux Métropole nous aide à nettoyer la forêt parce que moi non plus, je ne sais plus faire. La dernière fois qu'on l'a fait, c'était 127 tonnes qu'on a ramassées dans les bois. Huit jours après, on pouvait recommencer. Il y a des problématiques en ville, je les entends bien, mais il y a des problématiques en périphérie qui ne sont pas les mêmes et qui sont beaucoup plus ennuyeuses à gérer parce qu'il faut des camions pour pouvoir ramasser tout ça.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. **Madame BOST**.

**Mme Christine BOST** : Très rapidement pour conforter ce que vient de dire **Christophe DUPRAT**. On a aussi une autre problématique, c'est celle des professionnels qui, probablement par manque de services de proximité, se rendent à un service de proximité immédiate. On constate, je ne sais pas si c'est le cas sur les autres quadrants, mais en tout cas sur le Quadrant Nord-Ouest, c'est assez impressionnant depuis quelques mois, une recrudescence des dépôts sauvages dans nos communes, particulièrement le week-end ou aux abords des déchetteries, quand elles sont fermées. Je connais mal le sujet, **Monsieur le Vice-président**, mais pourquoi spécifier un site pour les professionnels ? Pourquoi ne pas avoir peut-être, je ne sais pas, moi, une facturation spéciale en déchetterie pour ces professionnels parce qu'il y a les professionnels et puis il y a aussi les particuliers. On le constate aussi, les particuliers qui déménagent, qui louent un camion, qui ont des choses à jeter en déchetterie, ne peuvent pas pénétrer dans la déchetterie avec le camion, trouvent des solutions alternatives qui ne sont pas forcément des solutions

tout à fait légales et qui, après, génèrent aussi des coûts supplémentaires, que ce soit des coûts pour nos communes ou que ce soit des coûts pour la Métropole. Je crois que sur ces questions-là, on a aussi à essayer de trouver des solutions pratiques et pragmatiques pour endiguer ce phénomène.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur ROSSIGNOL, Madame FERREIRA.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Oui, je ne vais pas être très long, mais c'est pour juste signaler qu'aussi, malheureusement, sur Bègles, nous avons des vraies difficultés autour des containers enterrés. Nous avons de très, très nombreuses poches enterrées qui s'accumulent. J'espère ne pas avoir à faire comme Monsieur le Maire de Saint-Aubin, moi-même le week-end, venir avec mon vélo pour le coup ramasser les poches poubelles, mais c'est un vrai problème au niveau de l'Agglomération, le fonctionnement des containers enterrés, l'accumulation des encombrants et des poches poubelles, donc peut-être qu'il faudrait mettre en place un Plan d'Agglomération pour régler ce problème, pour trouver des solutions qui sont très compliquées. Jacques ELLUL nous avait expliqué que quand on a une problématique, trouver une solution technique n'est pas forcément la solution. Finalement, remplacer un gardien d'immeuble et puis deux ripeurs par un ripeur et un bras articulé, ce n'est peut-être pas une solution et ça ne marche pas forcément.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Madame FERREIRA.

**Mme Véronique FERREIRA** : Oui, merci, très rapidement, juste pour abonder dans le sens de tout ce qui vient d'être dit et indiquer pour reprendre l'exemple pris sur la Ville de Saint-Aubin que l'on retrouve absolument partout sur l'ensemble de la périphérie. Il faut arrêter de faire en sorte de renvoyer les communes seules effectivement à leurs propres responsabilités, car seule à seule, on n'y arrive plus. D'abord, on a un certain nombre de communes qui ont mutualisé du matériel et qui n'ont plus à disposition le matériel pour pouvoir aller récupérer les dépôts. Il y a tout un tas de questions que l'on doit à tout prix se poser en intercommunalité parce que c'est vrai qu'à la lisière de notre Métropole, on a les espaces naturels qui sont en train de devenir de véritables poubelles ouvertes et c'est peut-être certainement par manque de service de proximité, mais par contre il faut être très, très clair, les personnes qui font ces dépôts ne sont pas des personnes soi-disant venues d'ailleurs, ce sont bien les personnes qui habitent et qui travaillent chez nous, qui sont, en règle générale, responsables. De temps en temps, il faut savoir le dire aussi.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. J'ai deux demandes de prise de parole, Madame BOUTHEAU et Monsieur MANGON.

Monsieur MANGON, d'abord.

**M. Jacques MANGON** : Oui, Chers Collègues, je vais ajouter la Ville de Saint-Médard au lamento des villes de périphérie concernant les dépôts sauvages. Je partage exactement tout ce qui a été dit par mes collègues.

Je crois aussi que, par rapport à ça, c'est quand même beaucoup de l'incivisme ou du calcul économique parce que, fréquemment, c'est ce qui se retrouve avec un certain nombre d'opérateurs économiques qui veulent minorer leurs coûts tout simplement. Notre problème, je crois, c'est de mettre en place une répression efficace. Quand nous tombons

par hasard, par bonheur, si je puis dire, sur un récalcitrant, nous le faisons payer très chèrement, mais ça arrive très rarement. Je crois qu'à ce moment-là, il faudrait que, déjà, au niveau de la Métropole, on globalise nos actions pour avoir une action de communication forte sur le côté inacceptable des choses et sur les menaces qu'on va faire peser sur les gens qui seront pris en faute.

Ensuite, on a une réflexion à mener, comment identifier ça ? À un moment donné, on s'est interrogé sur le fait de savoir si des systèmes électroniques un peu sophistiqués pourraient être promenés sur des sites pour identifier, de temps en temps, de manière plus aléatoire, des fautifs et puis repérer qui est fautif et les rechercher. Mais en tout cas, il y a une vraie problématique. Moi, je partage l'idée que, dans ce domaine-là, il faut qu'on mutualise un peu nos efforts - on n'y arrivera pas tout séparément - et il faut qu'on communique beaucoup parce que c'est d'abord une question de répression qui est nécessaire. On a essayé tout le reste, ça a été très bien dit par Christophe DUPRAT tout à l'heure, même si je ne prends pas ma voiture... mais enfin, bon. On a essayé beaucoup de solutions. Aucune ne marche. Il n'y a que la répression qui doit être dissuasive parce que, vraiment, il y a des comportements inadmissibles.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Enfin, Madame BOUTHEAU.

**Mme Marie-Christine BOUTHEAU** : Moi, je voulais recontextualiser, c'est un peu prétentieux de le dire comme ça, mais, en fait, il s'avère que c'est une question générale. Dans toute la Nouvelle Aquitaine, il y a une explosion des déchets verts et une explosion des encombrants et aussi un problème des déchets professionnels. Il s'avère que sur l'Agglomération bordelaise, il y a quand même un nombre assez important... c'est une des métropoles de la Nouvelle Aquitaine qui est équipée en déchetteries professionnelles. C'est probablement insuffisant puisque j'ai entendu ce que disait Madame BOST. Il faut savoir qu'il y a un travail avec la Région Nouvelle Aquitaine, avec la branche du BTP (bâtiments et travaux publics). Il faut savoir que les pratiques illégales des déchets professionnels, relèvent souvent d'activités professionnelles illégales elles-mêmes. C'est une double concurrence pour les artisans. Parce que, normalement, les professionnels doivent payer leurs propres déchets. La redevance spéciale, c'est très bien pour avoir un maillage d'accueil des déchets professionnels, y compris dans des déchetteries pour les déchets ménagers, mais c'est un vrai problème pour la profession parce qu'il y a une main-d'œuvre illégale et un traitement des déchets illégaux. Après, il y a aussi le bricolage domestique. Il faut tenir compte de ça.

Pour les déchets verts, par exemple, on a une période avec une très forte croissance végétale vu qu'il fait chaud et qu'il pleut. Là, du coup, il y a une explosion. Ça veut dire qu'il y a une saisonnalité de la question des déchets verts. Il faut savoir aussi que la Métropole, accueille du tourisme et qu'il y a un volume de déchets ménagers plus important par habitant et c'est très, très important, on le voit très, très bien dans des départements littoraux, par exemple. Je n'ai pas très, très bien écouté, excusez-moi, Monsieur ALCALA, mais en ce qui concerne les investissements, il faut aussi que peut-être la Métropole prenne en compte ces éléments-là et qu'elle fasse un effort d'investissement en équipement ainsi qu'en communication. Je suis d'accord avec Monsieur MANGON aussi en répression parce que quand on fait comme vous, Monsieur DUPRAT - et nous sur Cenon, on le fait aussi - en fouillant un peu, on trouve facilement une petite enveloppe et nous, on les fait venir à la Police municipale. On s'aperçoit que finalement, c'est des gens quelquefois de chez nous. La dernière fois, je l'expliquais là, c'était quelqu'un qui emménageait à Cenon et qui venait travailler à la Métropole. Ce n'était pas très glorieux, mais comme tout le monde l'a dit, ici, les déchets en dehors des bennes attirent les déchets et ça devient quelque chose de très difficile.

Conclusion, pour moi, je propose deux solutions : la tarification incitative, parce que ça, ça responsabilise, mais il faut aussi faire, à mon avis, un effort d'investissement.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. **Monsieur ALCALA**. Est-ce que vous avez des observations ?

**M. Dominique ALCALA** : Oui, je veux dire que, globalement et très globalement, les ordures ménagères sont collectées. On n'en voit pas traîner pendant des jours et des jours dans les rues. Certes, ce qui attire l'œil, ce sont les incivilités avec ces dépôts un peu sauvages autour des bacs, des containers à verre, autour des containers enterrés, des bacs enterrés. J'en suis conscient.

Je demande toujours aux services d'être le plus efficace possible et de faire en sorte que tout soit collecté. **Monsieur ROSSIGNOL** m'a fait part l'autre jour, effectivement, de déchets qui traînaient sur sa commune autour de bacs enterrés. J'ai fait intervenir les services ou même ils sont intervenus, avant peut-être le fait que je les informe. Là, il y avait pas mal de jours fériés sur le mois de mai qui ont fait que ça a généré moins de passages et donc l'amoncellement de déchets. Le problème des déchets dans les espaces, dans les bois, dans les chemins est effectivement quelque chose qui revient régulièrement qui n'est pas, je vous l'avoue, de la compétence du service de ma délégation, mais comment trouver une solution pour éviter cela ? C'est-à-dire qu'il faut que les centres de recyclage restent ouverts au maximum et j'ai insisté dessus pour que les bacs soient vidés régulièrement, de façon à ce que lorsque les gens se présentent, ce ne soit pas fermé parce qu'il n'y a plus de bacs pour les accueillir. Celui du Taillan est celui qui pose, je crois, le plus de problèmes dans ce sens-là parce qu'il y a beaucoup de bois, beaucoup de déchets verts. J'insiste à ce niveau-là pour éviter que ces déchets ne se retrouvent dans les espaces publics et dans les bois.

Après, comment peut-on régler la collecte de ces déchets abandonnés par les industriels, par les artisans ou autres ? C'est avec les Pôles territoriaux qu'il faut travailler, qui ont certainement le matériel peut-être pour les collecter. J'en prends note et je ferai en sorte que l'on arrive à une solution dans les meilleurs délais.

Vous avez parlé de la nécessité d'une communication. Oui, absolument. Il est important de communiquer même si déjà il y a eu des communications répétées, notamment sur Bordeaux. Je crois qu'à nouveau, on va refaire une communication à la fois pour que les gens aient des gestes de civisme et puis, également, sur la répression qui peut être une des solutions.

En ce qui concerne la propreté de Bordeaux, avec les services, nous avons eu une réunion, et **Jean-Louis DAVID** mène ce projet. J'y participe. Nous sommes dans une recherche d'un projet estival sur Bordeaux afin d'améliorer la collecte, la propreté. Déjà des personnes ont été embauchées dans ce sens-là. Des lavages sont réalisés. D'autres propositions vont venir **au Président**, Maire de Bordeaux pour que, dès cet été, une amélioration particulière soit notée sur Bordeaux, mais également qu'elle soit pérenne.

**M. Alain ANZIANI** : Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Je ferai quelque chose de succinct. Dans l'écoute que j'ai eue, c'est « Répression, répression, répression ». Allez-y, continuez ! Vous le faites dans le domaine des transports, dans le domaine des déchets. Vengez-vous, continuez à vous venger, c'est bien.

**M. Alain ANZIANI** : Max, je ne crois pas que ce soit vraiment la tonalité des propos qui ont été tenus. Il y a eu le mot *répression*, mais il a été inséré dans une réflexion beaucoup plus globale. On ne peut pas résumer ce dossier à une volonté de répression.

Qui souhaite voter contre ? Je n'en vois. Qui veut s'abstenir ? Pas davantage. Unanimité, merci.

**Unanimité – Communication effectuée**

Bonne journée.

*LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES 45*

La Secrétaire de Séance

Mme V. FERREIRA